

REVUE SUD-AMÉRICAINE

PUBLICATION BI-MENSUELLE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET COMMERCIALE
DES PAYS LATINS DE L'AMÉRIQUEParaissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

ABONNEMENTS :

	Un an	Six mois.
Europe.	60 fr.	30 fr.
Amérique	16 \$	8 \$

Un numéro : 2 fr. 50

Distribution gratuite aux salons de lecture, aux établissements publics, à la presse, bourses et syndicats de commerce, etc., etc.

La Revue compte parmi ses collaborateurs plusieurs des principaux hommes de lettres de l'Amérique latine. Elle reçoit directement de la plupart des gouvernements latino-américains les documents et renseignements d'intérêt public.

DIRECTEUR :

P.-S. LAMAS, ex-Consul et Secrétaire de légation de 1^{re} classe.

Adresser la correspondance, rue Képler, 12, Paris.

ON S'ABONNE :

En EUROPE : dans tous les bureaux de poste, sans augmentation de prix.
En AMÉRIQUE : chez les Agents, ou en s'adressant au Directeur.

Annonces : 1 fr. 50 la ligne.

Chaque numéro aura de 16 à 48 pages selon l'abondance des matières.

M. le Dr Andrés Lamas, publiciste sud-américain, a pris à sa charge la section du Rio de la Plata.

Il s'est réservé également et exclusivement l'administration de cette feuille dans cette partie de l'Amérique. — Son adresse : Buenos-Aires, rue de la Piedad, 255.

SOMMAIRE

L'Exposition permanente latino-américaine à Paris, page 129. — La dette publique de l'Uruguay, page 130. — Importante question du droit des gens à propos du conflit hispano-vénézuélien en 1860, par J.-M. Torres Caicedo, ministre du Salvador, membre correspondant de l'Institut de France, page 132. — Grande Banque de Crédit Foncier de l'Empire du Brésil, page 136. — L'émigration pour la Colombie, par José Joaquín Pérez, page 137. — Courrier d'Amérique, page 138. — Courrier d'Europe, page 141. — Revue économique, page 141. — Revue financière, page 143. — Revue commerciale, page 148. — Arts, sciences et faits divers, page 150. — Mouvement maritime, page 151. — Annonces, page 152.

Exposition Permanente Latino-Américaine à Paris.

Nous nous sommes posé, nous mêmes, en étudiant les moyens pratiques de réaliser la pensée de l'exposition permanente Latino-Américaine à Paris, la question suivante : — Est-ce que la dépense qu'entraîne pour chaque pays son adhésion à la réalisation de cette exposition, aux termes de l'article IX des bases organiques¹, sera compensée par les bénéfices qui résulteront pour chaque nation de sa représentation dans ce concours des produits et des richesses de l'Amérique latine ?

Nous n'avons pas tardé à nous convaincre que cette dépense était minime, insignifiante même, devant les bénéfices qui seraient la conséquence naturelle de cette exhibition des produits de nos contrées du Nouveau-Monde au sein de l'Europe, où nous avons à combattre, comme on le sait très bien, les préjugés, l'ignorance, les calculs économiques de la vieille école qui tend à entraver l'émigration des bras et des capitaux pour nos pays d'Amérique.

L'utilité des expositions, comme moyen d'activer les relations commerciales et industrielles, est un fait acquis, sur lequel il est inutile de nous arrêter. Notre Amérique l'a ainsi compris en envoyant ses produits aux expositions uni-

1. Quarante mille francs pour l'installation et trois mille francs par mois.

verselles de l'Europe comme à l'exposition continentale qui vient de se réaliser à Buenos-Aires.

L'exposition permanente à Paris, dont nous analysons dans ce moment la praticabilité et les résultats logiques, produira des bénéfices, économiques et financiers, bien supérieurs à ceux qui ont été la conséquence, par exemple, pour nos nations du Nouveau-Monde, des expositions de Paris, de Londres et de Vienne.

Nous allons démontrer cette proposition.

Dans les expositions universelles de l'Europe, nos pays d'Amérique, en concurrence avec les produits plus merveilleux de l'art et de l'industrie du monde, résultat de tant de siècles de labeurs intelligents, fruits du génie et de la science de tant de générations, qui ont hérité les unes des autres leurs conquêtes et leurs perfectionnements relatifs, auront-ils pu appeler, en général, l'attention des visiteurs, — occupant, en outre, un espace réduit dans les immenses palais *ad hoc*, — dans le sens de leur faire comprendre toutes les richesses, tous les avantages, tous les éléments de prospérité, d'abondance et de fortune que les contrées du Nouveau-Monde offrent à l'activité et à l'intelligence humaine ?

Les résultats ont été très importants pour le développement du commerce, pour donner une idée plus ou moins exacte, plus ou moins suffisante, de nos produits, de nos richesses naturelles, des matières premières que, dans telle ou telle zone de son immense territoire, notre continent peut offrir à l'industrie si merveilleusement développée de l'Europe.

Mais ces résultats n'ont pas atteint le degré que nous avons droit d'ambitionner dans nos rapports économiques et financiers avec le vieux continent. Dans ces grandes expositions, nous avons offert aux regards curieux des visiteurs les échantillons de nos produits, nos matières premières, les preuves de nos progrès et de nos efforts manufacturiers et artistiques. Nous avons distribué des aperçus historiques et topographiques sur chacune de nos nations de l'Amérique. Voilà ce que nous avons fait, voilà comment ont agi nos gouvernements du Nouveau-Monde et leurs agents en Europe, pour prendre part aux grandes exhibitions universelles de Paris, de Londres et de Vienne. Et nous devons ajouter que ces gouvernements et que ces agents, en vue du plan organique de ces expositions, ont difficilement pu faire autre chose pour obtenir des résultats pratiques pour le commerce, pour l'industrie, pour le crédit moral et pour le crédit financier des nations respectives.

Rien dans ces grandes expositions, relativement à nos pays d'Amérique en rapport à l'Europe, de nature à renseigner le public sur les conditions économiques des productions naturelles ou industrielles de chaque pays ; rien de nature à faire comprendre, par exemple, aux fabricants de l'Europe qu'ils auraient un avantage, qu'ils obtiendraient

une réduction dans le prix de revient de leurs manufactures, en faisant venir et en employant telle ou telle matière première, de tel pays ou de telle localité de l'Amérique Latine, en substitution de similaires d'autres provenances employés jusqu'ici dans les ateliers et dans les fabriques européennes.

Il faut se convaincre que les lois économiques sont les seules qui ont une influence réelle dans les rapports du commerce et de l'industrie entre les nations du monde.

Un produit est une richesse ou non, selon son prix de revient, c'est-à-dire selon le prix auquel il peut être offert aux consommateurs ou aux fabricants, tous les frais des producteurs et des intermédiaires compris : intérêt du capital, salaires, transports, impôts, assurances, commissions, etc.

Si ce prix, selon la provenance, est très supérieur à celui des produits similaires d'autres provenances, la nation qui présente les échantillons dans une exposition universelle ne fait que prouver qu'on obtient ce produit dans son sol ; elle ne prouve pas, et voilà l'essentiel, que ce produit, par sa qualité et par son prix de revient, délivré dans les marchés, peut faire concurrence aux produits similaires d'autres pays du monde.

Il est donc indispensable, cherchant le côté pratique des choses, s'agissant d'une matière essentiellement économique, qu'en offrant à la vue des visiteurs d'une exposition de produits naturels ou manufacturés, — aujourd'hui que la concurrence universelle de la production et du travail est un fait presque acquis partout, grâce aux facilités des communications, — on puisse faire apprécier les conditions économiques, la qualité et le prix de revient de ces produits.

Autrement, on ne fait qu'étaler un objet de curiosité, ou tout au plus une preuve des propriétés du sol, en dehors de toutes les considérations économiques qui peuvent faire de cette propriété de produire une source de richesse et de prospérité nationale.

L'exposition permanente dont nous avons publié dans notre précédent numéro les bases organiques, répond à la nécessité de faire connaître *économiquement* à l'Europe quels sont nos produits, quel est l'emploi ou l'utilisation industrielle dont ils sont susceptibles.

Les catalogues ne se limiteront pas à classer systématiquement les produits.

Ils établiront les provenances, les qualités, l'utilisation, l'emploi, les quantités exportées, les pays consommateurs, les prix de ces produits livrés en Europe, ainsi que toutes les autres données de nature à renseigner pratiquement et commercialement les visiteurs de l'exposition et même ceux des intéressés qui, ne pouvant pas se rendre à Paris, obtiennent le catalogue de l'exposition permanente chez les consuls et vice-consuls latino-américains, chargés de leur distribution gratuite.

En outre, un bureau de renseignements établis dans le même palais de l'exposition permanente, organisé dans le but de compléter ces informations, finira par mettre en rapport le négociant ou le fabricant européen avec le négociant ou le producteur latino-américain.

Voilà comment, pratiquement, l'exposition permanente, telle que nous l'avons organisée en principe, produira des bénéfices et des avantages bien plus considérables et bien plus importants que ceux qui sont résultés, pour les nations du Nouveau-Monde, de leur participation aux grandes solennités de la production, de l'industrie et des arts universels de Londres, de Paris et de Vienne.

Nous ne croyons pas que ces conclusions puissent être contestées.

De cette sorte, ou nos pays d'Amérique, envisageant la question de la dépense en rapport aux bénéfices qui doivent résulter des expositions de ses produits en Europe, prendront la résolution de ne pas se faire représenter dans l'avenir dans les solennités universelles de l'industrie, ou ils s'empresseront d'adhérer à notre plan, considérant : 1° que l'exposition permanente à Paris produira, en réalité, plus de bénéfices pour le développement du commerce et de l'industrie dans ses rapports internationaux que les grandes solennités universelles ; 2° que la dépense nécessaire pour prendre part aux grandes expositions de l'Europe, qui sont ouvertes pendant six ou huit mois uniquement, est presque aussi forte, et quelquefois plus importante que la somme totale à être versée pendant dix ans, terme actuellement fixé pour l'Exposition permanente. En outre, les nations qui prendront part à cette exposition permanente, loin de s'engager à ne pas se faire représenter

dans les grandes expositions universelles de l'Europe, auront le droit, qui leur est reconnu par l'entreprise, à faire transférer aux palais respectifs les collections de produits de l'exposition permanente de Paris, profitant des avantages de classement, etc. ; il en résultera une économie considérable, peut-être de quatre-vingts pour cent, sur les dépenses que ces nations auraient dû faire si l'exposition permanente de Paris n'avait pas existé.

Une exposition universelle à Rome est annoncée pour 1887 ; nos pays latins de l'Amérique ne manqueront pas de se faire représenter dans cette solennité ; l'économie qu'ils feront, si alors déjà ils se trouvent représentés à l'exposition permanente de Paris, sera assez considérable pour compenser les dépenses nécessaires pour prendre part à ce concours, selon les bases organiques de notre vaste et, croyons-nous, très patriotique projet.

Nous pensons en avoir dit assez pour démontrer que, sous le point de vue de la dépense, le plan que nous avons soumis à l'étude de tous ceux qui ont un intérêt quelconque dans le développement des rapports entre l'Europe et l'Amérique latine, ne peut soulever ni des difficultés ni des objections sérieuses.

Les gouvernements auront droit, en adhérant formellement au projet, à exiger toutes les garanties possibles pour l'exécution *bona fide* du contrat. L'entreprise, de son côté, est prête à satisfaire à toutes les exigences légitimes à ce sujet ; elle cherche, avant tout, la réalisation brillante et le succès complet de l'idée patriotique qui a inspiré le projet dont nous avons eu l'honneur de formuler les bases, publiées dans le précédent numéro de la *Revue*.

PEDRO S. LAMAS.

La dette publique de l'Uruguay.

I

Le gouvernement de l'Uruguay, dans l'impossibilité de rétablir le service intégral de la dette interne, vient de signer un nouveau contrat avec la commission des porteurs des titres respectifs pour le service des intérêts et de l'amortissement à des conditions que nous croyons devoir analyser. Nous commencerons, cependant, par démontrer aux lecteurs de la *Revue* que ni les conditions naturelles du pays ni son organisation politique n'ont été la cause d'une situation financière qui, malheureusement, a empêché la nation, encore une fois, de remplir ses engagements envers les créanciers de l'État.

La République de l'Uruguay avec un capital circulant trop restreint, avec ses institutions de crédit affaiblies et impuissantes pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie, contrariée par les guerres civiles et nationales, par les tyrannies du militarisme, par les fautes administratives, a atteint, cependant, nonobstant toutes ces contrariétés et tous ces obstacles, un degré extraordinaire, relativement à l'étendue de son territoire et à sa population, dans son mouvement commercial ; ce mouvement, le plus considérable entre tous les États du Nouveau-Monde, est, normalement de \$ 74 par habitant, dont \$ 36 correspondent à l'importation, et \$ 38 à l'exportation.

Dans l'exposition continentale de Buenos-Aires, l'Uruguay a eu le second rang, comme progrès industriel.

Le régime administratif du pays est simple et économique ; il suffit de 25 % des recettes du pays pour faire face à tous les besoins de l'administration civile.

D'où provient donc, où est la cause de cette situation difficile, devant laquelle les porteurs des titres de la dette publique interne du pays ont dû faire l'abandon d'une partie importante des intérêts qu'ils devaient toucher à partir du 1^{er} janvier 1883 ?

On trouvera l'explication de cette situation dans les guerres civiles, et ensuite dans la mauvaise et incompétente administration financière du pays.

Le 31 décembre 1829, c'est-à-dire quelques mois après l'organisation nationale autonome de l'Uruguay, la dette publique était à peine de \$ 153,000 (\$ 122,400 de la monnaie actuelle), somme égale à un sixième des recettes du pays.

Les guerres civiles continuelles ne tardèrent pas à produire des déficits ; les gouvernements qui se succédaient dans l'administration du pays eurent bientôt recours aux emprunts, moyennant des intérêts usuraires, pour faire face aux besoins financiers de l'État.

En 1840, la dette publique avait déjà dépassé le chiffre de \$ 5,000,000 ; cette somme était supérieure de deux tiers, relativement au montant des recettes budgétaires, nonobstant son augmentation considérable.

On se préoccupait déjà alors avec raison de cette situation, qui devenait de jour en jour plus alarmante pour l'avenir des finances de l'Etat. Avec une administration compétente, avec le maintien de la paix, surtout, la situation financière se serait cependant bientôt améliorée.

Malheureusement, au lieu de cette paix, au lieu de pouvoir s'adonner au travail, à la production, au commerce, à l'industrie, sources fécondes de richesse et de prospérité, le pays fut entraîné de nouveau vers l'abîme de la guerre civile par les passions et par les ambitions immodérées des partis. Envahi par les armées de Rosas, le tyran qui dominait alors dans la République Argentine, le pays fut alors occupé, dévasté par ces armées, qui, heureusement pour les libertés publiques et pour la démocratie de la Plata, durent s'arrêter devant les murs de Montevideo, cette nouvelle Troie, qui résista pendant neuf ans à l'investissement d'un ennemi nombreux et féroce.

On comprend facilement quel était, le jour du triomphe des libéraux, en 1851, l'état des finances de l'Uruguay !

Non seulement les intérêts de la dette s'étaient accumulés et capitalisés, mais encore tous les dégâts, toutes les dévastations de la guerre pesaient sur la nation, obligée de les indemniser.

On procéda alors, après la paix, à la liquidation et à la consolidation de cette immense dette ; les titres devaient jouir de l'intérêt de 1 % de 1855 à 1858, de 2 % de 1858 à 1861, et de 3 % dans la suite.

Le montant des dettes ainsi consolidées était de \$ 90,844,615 ; des porteurs, pour une somme de \$ 9,156,627, selon un bilan que nous avons devant nous, ne s'étaient pas présentés jusqu'en 1858. La dette appelée à la consolidation était donc, à cette époque, de \$ 100,001,242.

En dehors de cette dette, des réclamations internationales, d'un caractère plus ou moins pressant, devaient bientôt produire une augmentation considérable dans la dette générale de la nation.

Le gouvernement, à peine sorti d'une guerre de dix ans, dut avoir recours nécessairement à de nouveaux emprunts, dans le but de réorganiser l'administration du pays.

C'est ainsi que l'Etat était surchargé d'une dette de cent dix millions de pesos (plus de cinq cents millions de francs), ce qui était énorme en vue d'une population inférieure à deux cent cinquante mille habitants ; c'était presque \$ 500 de dette consolidée par habitant.

Cette dette était le résultat, en grande partie, de la guerre glorieuse contre Rosas et du siège mémorable de Montevideo.

L'Uruguay ne pouvait pas payer intégralement l'intérêt, quoique minime, de cette somme énorme. On chercha dans le pays et à l'étranger le moyen de résoudre ce grave problème, sans qu'un résultat favorable pût être atteint.

C'est alors, en 1858, que le ministre de la République au Brésil, le docteur Andrés Lamas, prit l'initiative, négocia et signa *ad referendum*, avec le baron de Mauá, principal porteur des titres de la dette publique, un contrat pour la conversion et l'unification des bons de la dette consolidée et de la dette exigible, en titres d'une nouvelle dette, qui serait appelée *deuda fundada* ; les créanciers de l'Etat renonceraient à 95 % de la valeur nominale des titres de la dette consolidée et à 90 % du montant de la dette exigible ; ils se désisteraient également de tous les intérêts échus et à échoir jusqu'au 1^{er} juillet 1859.

Les titres de la *deuda fundada* devaient jouir d'un intérêt de 6 % et de 1 % d'amortissement ; pour la première fois, on affecta une rente spéciale au service des titres de la dette publique, condition qui devait contribuer efficacement à créer, pour ainsi dire, le crédit de l'Etat.

M. Lamas adressa à son gouvernement, en date du 3 janvier 1858, le rapport suivant, dans lequel il justifia son initiative et expliqua l'opération qu'il venait de combiner dans le désir de préparer un avenir financier, qui permettrait à son pays le développement de ses richesses naturelles.

« Votre Excellence va me permettre de lui manifester, quoique sommairement, surchargé de travail comme je le suis dans ce moment comme d'ailleurs Votre Excellence le sait, quelle est ma manière d'envisager la grave question de la dette.

« La convention du 12 octobre 1851, mal interprétée, et encore plus mal exécutée, puisque, en fait d'indemnités, on a

admis des préjudices de toute espèce, a donné lieu à des fraudes et à des corruptions qui ont fait monter la dette publique à plus de cent millions de piastres.

« Ce chiffre est, pour le pays, synonyme d'insolvabilité, c'est-à-dire d'impossibilité de faire renaître le crédit public.

« Pour rendre cette situation plus difficile et plus dangereuse encore, on s'est écarté, dans l'émission de cette énorme dette, du principe de l'égalité. On a commencé par reconnaître des privilèges à quelques créanciers ; à d'autres, qui s'étaient déjà soumis à la conversion générale, on a permis d'annuler cette conversion.

« On a commencé à payer intégralement quelques créanciers, tandis que d'autres voient leurs titres cotés à un prix quelquefois inférieur à 1 % !

« Cette situation est contraire, moralement et matériellement, à l'adoption d'un plan que je crois être le plus simple, et, comme tel, le meilleur, savoir : réduire le plus possible les dépenses de l'administration, afin d'avoir le droit incontestable de prélever les sommes nécessaires du total des recettes de l'Etat pour les consacrer à ce service ; régulariser la perception des impôts et employer son excédant à faire face aux engagements à intervenir entre la nation et ses créanciers, sur la base de la plus stricte égalité.

« Ce plan ne pouvant plus être adopté pour le moment par les raisons que je viens de rappeler, la dette dont le montant énorme, reconnu et accepté par l'Etat, prouve son insolvabilité, empêche la réorganisation du crédit public et met en danger l'ordre social et politique.

« Tous les intérêts compromis par la dette sont, naturellement, en conspiration permanente contre le gouvernement ; et comme celui-ci, dans les conditions du pays, ne peut satisfaire que les exigences d'un très petit nombre de créanciers de l'Etat, le résultat définitif est le mécontentement général et le complot latent contre l'autorité.

« Il résulte donc que la situation actuelle, à part l'insolvabilité de la République, rend impossible la restauration du crédit public, l'adoption d'un système régulier d'administration financière comme l'organisation en général de toutes les branches administratives du pays ; le respect de l'autorité et la conservation de la paix publique sont incompatibles avec cette situation ; elle est si grave, si profondément accablante, que ni le développement graduel de la production, ni des opérations ou des mesures partielles n'auront la puissance de la modifier sensiblement.

« Les forces productives du pays ne pourront se développer aisément sans la réorganisation financière du pays, réorganisation devenue aujourd'hui impossible, comme je l'ai déjà expliqué, par l'existence de l'énorme dette nationale ; mais en admettant que ce développement ait lieu et que les rentes publiques s'accroissent graduellement, il faut considérer que ce développement et cet accroissement seraient toujours inférieurs à l'augmentation de la valeur des titres de la dette et aux exigences corrélatives de ses porteurs.

« Les arrangements partiels comme, par exemple, le dernier projet sur la base, d'une estimation impossible, dans l'actualité, de nos terres publiques, ne produiraient, en tous cas, que des résultats incomplets, injustes pour les créanciers et funestes pour le gouvernement. Ils seraient injustes parce qu'ils ne favoriseraient qu'un nombre restreint de créanciers ; funestes par les conséquences naturelles du mécontentement que la partialité entraîne toujours et par la plus-value des titres non amortis, dont le montant nominal serait sensiblement réduit ; le gouvernement aurait aliéné les terres publiques et la dette, diminuée nominale, représenterait la même valeur réelle que dans l'actualité.

« Par ces considérations, sur lesquelles je regrette ne pouvoir aujourd'hui m'arrêter plus longuement, on comprend facilement qu'on ne saurait songer sérieusement à réorganiser solidement les finances du pays, à rétablir la marche régulière administrative à l'intérieur, à améliorer la situation du pays dans ses rapports avec l'étranger, où nous devons chercher des bras et des capitaux abondants, sans la base d'un *arrangement général financier*, bien explicite, égal pour tous les créanciers de l'Etat dont les titres soient semblables. Pour obtenir un tel résultat il est nécessaire de commencer par abandonner et par désavouer les moyens empiriques et les utopies dont se berce actuellement la population de la République.

« Il faut ne pas oublier un moment que ce qu'on appelle *trésor public* n'est que le produit des contributions payées, directement ou indirectement, par les habitants du pays, consommateurs et producteurs.

« C'est donc, avec ces contributions qu'on doit payer la

« Aucun gouvernement ne pourra rétablir l'équilibre financier du pays qu'avec les *moyens vulgaires*, dans la phrase d'un économiste, *mais les seuls efficaces*. Les voici :

« Diminution des dépenses, en faisant des réformes radicales;

« Augmentation des recettes, en augmentant dans le possible les impôts et en organisant la perception de toutes les contributions de manière à la rendre économique en même temps que sévère et efficace;

« Emploi de l'excédant des recettes au service de la dette publique.

« En dehors de ce plan, il n'y a que de dangereuses illusions, comme Votre Excellence le sait mieux que moi, illusions dont l'opinion s'est emparée pour demander des impossibilités au gouvernement.

« D'accord avec ces idées, j'ai négocié et j'ai signé *ad referendum* le contrat que j'ai l'honneur de soumettre à la considération de Votre Excellence. »

M. Lamas finit son rapport en disant au gouvernement :

« J'ai la conscience, en envoyant à Votre Excellence ce contrat, de correspondre à la confiance du gouvernement et de remplir mon devoir de citoyen de la République.

« Pour que nos fils puissent hériter une patrie digne de l'indépendance que nous venons de lui assurer, nous ne devons pas perdre un moment pour nous vouer sérieusement à la réorganisation du pays; et cette réorganisation serait impossible sans la solution définitive de la question de la dette qui produit et continuera à produire, jusqu'au moment où elle sera tranchée, la confusion et le désordre politique et administratif dans le pays. »

Ce contrat, signé par le Dr Andrés Lamas, fut accepté par le gouvernement et, successivement, par tous les créanciers. Cette énorme dette qui, comme celle d'aujourd'hui, entravait la marche administrative du pays, mettant des obstacles aux progrès et au développement de la richesse nationale, a été totalement amortie; l'intérêt et l'amortissement furent toujours payés régulièrement et le crédit du pays, dont on a tant abusé après, fut créé pour ainsi dire, par la création, sur les bases de l'équilibre du budget ordinaire, de la *deuda fundada*. — L'énorme dette, résultat de tant de tâtonnements, de tant de fautes et de la défense homérique de Montevideo fut amortie en peu d'années et la République rétablit son crédit et sa solvabilité! — L'équilibre budgétaire fut conservé pendant l'administration si régulière de M. Bernardo Berro; la guerre civile et les dépenses extraordinaires et improductives qui s'en suivirent ne tardèrent pas, malheureusement, à faire renaître les déficits et à exiger de nouveaux emprunts, accablants pour les finances du pays.

Nous allons expliquer, prochainement, comment la nouvelle dette publique de l'Uruguay fut créée, après la liquidation de 1858, dont nous venons de faire sommairement l'histoire.

(à suivre).

Importante question du droit des gens à propos du conflit Hispano-Vénézuelien en 1860.

IX

Nous allons reproduire plus bas la note de M. D. Webster, qui est encore plus explicite que les documents cités plus haut, et qui a rapport aux troubles de la Nouvelle-Orléans, dont nous avons déjà parlé.

Voici les notes des chancelleries espagnole et nord-américaine.

NOTE ESPAGNOLE

« M. Calderon, au secrétaire d'Etat par intérim.

« LÉGATION ESPAGNOLE A WASHINGTON.

« Washington, 14 octobre 1858.

« Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. C., en même temps qu'il adressait au gouvernement des Etats-Unis les réclamations contenues dans ses notes du 26 août et du 5 septembre derniers, rendit compte à son gouvernement des excès commis à Nouvelle-Orléans, après l'invasion de pirates de Bahia-Honda. Le soussigné vient de recevoir du gouvernement de S. M. une

réponse exprimant le profond chagrin qu'il a ressenti, comme il était à croire, de si abominables événements; et la douleur du gouvernement espagnol n'a pas été moindre en voyant que les nombreux et constants efforts qu'il a faits pour éviter la catastrophe qui a eu lieu dans l'île de Cuba, ont été inutiles. Ce n'est assurément pas sa faute si, fermant l'oreille à ses avertissements et méprisant la voix de la raison et de la justice, quelques malveillants agitateurs sont parvenus à mettre en œuvre une entreprise réprouvée en tout temps partout les nations civilisées, et condamnée d'avance par l'opinion publique éclairée de ce pays.

« Après l'expédition de Cardenas, de l'année dernière, on a fait, sans aucune interruption, sur divers points de la Confédération, des préparatifs militaires, maintenant l'île de Cuba dans de constantes alarmes, jusqu'à ce que se consommât le nouvel attentat de Bahia-Honda, malgré nos constantes réclamations. Et, comme si ce n'était pas assez de scandale que les agitateurs donnaient au monde, en envoyant une expédition contre un pays duquel on n'avait pas reçu la moindre offense, et avec lequel le gouvernement était en pleine paix, — paix garantie par des traités solennels et conservée jusqu'ici par les relations les plus cordiales, — ces mêmes agitateurs, et d'autres encore, dans la fureur de leur injuste ressentiment, ont commis sur le territoire des Etats-Unis des actes de violence qui sont de notoriété publique, et qui, même en état d'hostilité déclarée entre les deux gouvernements, ne pourraient être justifiés.

« Informé de ces faits, le gouvernement de Sa Majesté a donné au soussigné l'ordre d'insister sur la demande, qu'il fait de nouveau au nom dudit gouvernement, d'une satisfaction complète pour les graves insultes faites au drapeau espagnol et au consul de Sa Majesté à la Nouvelle-Orléans, ainsi que sur la demande d'indemnités en faveur des Espagnols résidant dans cette ville pour les pertes que leur a fait souffrir une populace furieuse et désordonnée.

« Le gouvernement de Sa Majesté sait, par les informations qu'il a reçues, combien il a été pénible pour l'illustre président de la République de voir dédaigner son autorité et les nobles et éternels principes exposés dans sa proclamation du 25 avril. Et Son Excellence ne manquera pas de reconnaître de son côté, guidé par des sentiments libéraux, qu'il est impossible à l'Espagne de supporter des outrages que jusqu'à présent elle n'a jamais tolérés. Si l'excitation produite dans le Sud et sur d'autres points par les derniers événements a été tumultueuse et générale, la sensation produite en Espagne n'a pas été moins profonde et unanime dans toutes les classes et tous les partis, dans la presse et dans la vie privée, à la cour et dans les provinces. Il existe à ce sujet dans l'île de Cuba une opinion que le gouvernement espagnol doit respecter, parce qu'elle est juste et généreuse; et vu cette expression de sentiments nationaux, le gouvernement de Sa Majesté, soit qu'il suivit cette impression, soit de toute autre manière ne pouvait s'abstenir de soutenir, à tout événement, l'honneur du drapeau espagnol. — Drapeau sans tache, malgré les malheurs et les désastres inouïs qui ont assailli la nation espagnole pendant une longue série d'années; nation qui n'a jamais reculé devant aucun sacrifice, quand il s'est agi de défendre son honneur et de revendiquer ses droits.

« Le gouvernement de Sa Majesté a vu avec satisfaction une portion respectable des Etats-Unis s'exprimer ouvertement et résolument contre les criminels excès commis dans le Sud; et confiant, en outre, dans l'appui que le cabinet de Washington trouvera de la part de tous les hommes honnêtes et sensés, le gouvernement de Sa Majesté espère que ce cabinet réussira à empêcher et à réprimer tout autre excès semblable.

« Conformément à ses instructions, le soussigné informe le gouvernement des Etats-Unis que le capitaine général de l'île de Cuba a reçu l'ordre formel de protéger efficacement les personnes et les propriétés des Anglo-Américains établis dans cette île. Il est résolu à châtier ceux qui chercheraient à offenser ces honorables étrangers, résidant ici sous la protection de notre bonne foi, avec la même sévérité qu'il a déployée contre les pirates qui ont envahi le territoire espagnol.

« Néanmoins, le gouvernement de Sa Majesté craint que, si ces agitations et ces tentatives hostiles continuent, l'autorité suprême de l'île ne se voie dans la nécessité d'expulser les citoyens des Etats du Sud et même d'engager le consul des Etats-Unis à quitter l'île, si le consul espagnol à la Nouvelle-Orléans ne recevait pas la satisfaction qui lui est due.

« Mais cette réparation, ainsi que l'indemnité due aux

Espagnols qui ont été privés de leur propriété par la violence, ont été offertes verbalement au soussigné, lequel a communiqué le fait à son gouvernement. Il ne doute donc pas qu'il recevra dans un très court délai une réponse explicite à cet égard de l'honorable J. J. Crittenden, réponse qu'il demande instamment; il se flatte aussi de l'espérance que la justice réparera promptement les injures et les excès causés par l'injustice au détriment des relations amicales qui ont uni les deux pays à leur commun avantage et profit.

« Le soussigné renouvelle à l'honorable J. J. Crittenden les assurances de sa considération distinguée.

« Signé : A. CALDERON DE LA BARCA.

« A l'honorable J. J. CRITTENDEN, secrétaire d'Etat par intérim des Etats-Unis. »

NOTE NORD-AMÉRICAINNE

Secrétaire d'Etat à M. Calderon.

« Washington, 13 novembre 1850.

« Le soussigné, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a l'honneur d'accuser réception de la note de M. Calderon de la Barca, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Catholique, en date du 14 du mois dernier, sur les excès commis à la Nouvelle-Orléans contre la maison du consul espagnol et contre les propriétés de certains sujets de Sa Majesté Catholique.

« M. Calderon a écrit et agi en cette occasion comme en d'autres semblables, avec son zèle et sa fidélité accoutumés en faveur de son gouvernement; et il a trouvé, comme il trouvera toujours, dans celui des Etats-Unis une entière disposition à écouter avec le plus grand respect ses demandes, et à faire tout ce que demanderont l'honneur, la bonne foi et les relations amicales existant entre les Etats-Unis et l'Espagne.

« A la première nouvelle des troubles de la Nouvelle-Orléans, le gouvernement des Etats-Unis prit les mesures nécessaires pour arriver à la connaissance parfaite des événements, attendu que l'honneur du pays était intéressé, et ce département a déjà informé M. Calderon que le procureur des Etats-Unis dans le district de Louisiane avait reçu l'ordre de faire une enquête sur les circonstances qui ont accompagné ces événements et de donner à ce département les renseignements qu'il convient.

« On a reçu le rapport du district, et copie en est passée à M. Calderon, pour son intelligence. Ci-joint aussi un exposé du maire de la Nouvelle-Orléans, qui, guidé par son devoir, fait de lui-même une enquête sur ces faits.

« De ces rapports, pris à de bonnes sources, il résulte que, dans la matinée du 24 août, le vapeur *Crescent-City*, vint de la Havane à la Nouvelle-Orléans, portant la nouvelle de l'exécution de 50 personnes capturées sur les côtes de Cuba — M. Brincio, secrétaire du consul espagnol, vint sur ce navire; il portait, à ce que l'on croyait, quelques lettres remises par le capitaine général qu'adressaient, à leurs amis des Etats-Unis, les personnes qui furent exécutées ensuite; et l'on assurait, qu'au lieu de mettre ces lettres à la poste, en arrivant, il les avait gardées. De là vint l'idée qu'il agissait mal, et le bruit se répandit que le consul refusait de livrer les lettres quand on les lui demandait. Il résulta de cette rumeur que des placards furent affichés dans la ville, menaçant d'attaquer pendant la nuit les bureaux du journal espagnol *la Union*; cette attaque fut probablement précipitée par la sortie de ces bureaux, à deux heures de l'après-midi, d'une feuille extraordinaire rendant compte de l'exécution des 50 personnes effectuée à la Havane. L'attaque eut lieu de 3 à 4 heures de l'après-midi, avant que les autorités fussent ou pussent être prévenues. On assaillit ensuite quelques cafés et estaminets espagnols. Entre 5 et 6 heures, M. Génois, magistrat de la première municipalité, se présenta sur les lieux avec quelques agents de police; il trouva les rues pleines de monde, les portes des bureaux brisées, et sept ou huit personnes occupées à briser et détruire les meubles. Il intima aux mutins l'ordre de se retirer, et ils obéirent après s'être emparés de l'écu d'armes du consul, qu'ils allèrent brûler sur une place publique. Après que la multitude se fut retirée, les policemen fermèrent et étayèrent les portes du consulat, et la police se retira sous la crainte d'une nouvelle attaque. Cependant, au bout d'une heure, les mutins revinrent, entrèrent de force dans les bureaux, détruisirent tous les meubles qui restaient, brisè-

rent les portraits de la reine d'Espagne et du capitaine général de Cuba, et mirent en pièces le drapeau qu'ils trouvèrent dans le consulat. Telle paraît être la fidèle relation des faits accomplis.

« Le soussigné doit à présent manifester que le pouvoir exécutif des Etats-Unis considère ces outrages non seulement comme injustifiables, mais aussi comme des actes honteux, comme une violation flagrante du devoir et de la propriété, et qu'il les désapprouve et les déplore aussi formellement et aussi profondément que M. Calderon et son gouvernement. Le consul espagnol remplissait dans le pays des fonctions officielles et se trouvait protégé, non seulement par le droit public et national, mais en outre par les stipulations expresses des traités, et le soussigné assure à M. Calderon, pour que celui-ci le communique à son gouvernement, que ces événements ont profondément affligé le président, et que sa pensée est que l'on doit au gouvernement de S. M. C. une juste satisfaction. Néanmoins, l'outrage a été commis par une émeute composée de personnes sans responsabilité, et dont les noms sont ignorés du gouvernement et même de ses agents à la Nouvelle-Orléans, d'après les renseignements obtenus. Le soussigné a la satisfaction d'assurer à M. Calderon qu'aucun officier ni agent du gouvernement des Etats-Unis, d'aucune catégorie, ni aucun employé de l'Etat de la Louisiane n'a pris part à ces événements, ni prêté la moindre coopération à l'émeute, d'après les résultats fournis jusqu'à présent par les enquêtes. Au contraire, tous ces agents et employés ont fait, d'après les rapports du maire et du magistrat du district, tout ce que leur a permis l'imprévu de ces faits, pour les empêcher.

« Dans tous les pays, le peuple se mutine, en tous lieux éclatent parfois des violences populaires; on outrage les lois, on foule aux pieds les droits des citoyens et des particuliers, et quelquefois des employés publics et agents des gouvernements étrangers, qui ont droit à une protection toute spéciale. En pareil cas, la foi publique et l'honneur national demandent non seulement la condamnation de ces outrages, mais aussi le châtimement de ceux qui en sont les auteurs, toutes les fois qu'il est possible de les livrer à la justice; et, en outre, qu'il soit donné pleine satisfaction, si le gouvernement y est obligé, d'après les principes généraux de droit, la foi publique et les obligations des traités.

« M. Calderon pense que l'insulte faite au drapeau espagnol aggrave la criminalité de cet acte de violence populaire. Le gouvernement des Etats-Unis regrettera toujours très vivement toute injure faite dans le pays, en temps de paix, au drapeau d'une nation aussi ancienne, aussi respectable et d'un si grand renom que l'Espagne. Il n'est pas étonnant que M. Calderon et tous les patriotes espagnols de cette génération soient honorés d'être sous le pavillon de Castille, qui, aux temps passés, s'est élevé si haut et a si souvent flotté sur des champs glorieux et renommés, et qui, toujours sans tache, a sillonné toutes les mers, et surtout celles qui baignaient les côtes de toutes les Indes.

« M. Calderon peut être certain que le gouvernement des Etats-Unis ne désire et ne peut désirer d'être témoin de profanations ou d'insultes au drapeau national de son pays. Il résulte des rapports qu'aucune bannière ne flottait et n'était arborée en aucun lieu public, quand eut lieu l'outrage; mais cette circonstance n'influe en rien sur la nature réelle de l'offense et sa criminalité. Les insurgés savaient qu'ils insultaient et injuriaient un agent de Sa Majesté Catholique résidant dans les Etats-Unis, sous la protection des lois et des traités; et par conséquent leur conduite n'admet pas d'excuse. Néanmoins, M. Calderon et son gouvernement savent qu'il était arrivé de la Havane des nouvelles propres à exciter les passions du peuple dans une ville, et à produire des excès populaires. Si ce n'est pas là une justification, et ce n'en est point une en effet, on peut cependant en tenir compte pour conclure que l'outrage, bien qu'injustifiable, fut commis dans un moment d'exaltation, et non dans le but prémédité de faire une injure.

« Le peuple des Etats-Unis est habitué, chaque fois qu'un crime est imputé à quelqu'un, à voir, avant que la sentence ne soit prononcée, passer par un jugement aux lentes et prudentes investigations, quelque énorme que soit le crime imputé. Il ne faut donc pas s'étonner si la nouvelle de l'exécution immédiate des personnes, dont plusieurs étaient connues à la Nouvelle-Orléans et qui furent arrêtées non à Cuba, mais en mer, lorsqu'elles cherchaient à s'échapper de l'île, produisit la croyance, erronée à la vérité,

qu'elles avaient été exécutées sans aucune espèce de jugement et causa dans la ville une grande excitation, dont les autorités ne purent ni éviter ni surveiller l'éclat aussi promptement qu'il eût été nécessaire.

« M. Calderon émet l'opinion que non seulement une indemnité est due à M. Laborde, consul de Sa Majesté Royale pour l'offense qu'il a reçue et la perte de ses propriétés mais qu'en outre le gouvernement des Etats-Unis doit indemniser les Espagnols résidant à la Nouvelle-Orléans dont la propriété a été endommagée ou détruite par l'émeute, et il indique que cette réparation lui a été promise verbalement. Le soussigné regrette sincèrement qu'il y ait eu un malentendu entre M. Calderon et les employés de ce gouvernement au sujet de cette malheureuse et désagréable affaire; mais le gouvernement, en manifestant sa bonne volonté et sa détermination de faire tout ce qu'une nation amie a le droit d'attendre d'une autre, dans des cas de ce genre, a établi que les droits du consul espagnol, fonctionnaire public résidant ici sous la protection des Etats-Unis, sont entièrement différents de ceux des sujets espagnols qui sont venus dans le pays se confondre avec nos citoyens et faire leurs affaires particulières. Le premier peut réclamer une indemnité spéciale; les seconds ont droit à la protection due à nos nationaux.

« Bien que les pertes des particuliers espagnols soient très sensibles, il est cependant bien connu que beaucoup de citoyens américains ont éprouvé des pertes égales par la même cause. Et ces particuliers, sujets de Sa Majesté Catholique, venus volontairement résider dans les Etats-Unis, n'ont certainement aucun sujet de se plaindre s'ils sont protégés par les mêmes lois et les mêmes tribunaux que les nationaux. Ils ont en vérité des avantages sur les citoyens du pays dans lequel ils résident, puisqu'ils ont la faculté, tant qu'ils ne se font pas citoyens, de recourir en demande de réparation pour les torts faits à leurs personnes et à leurs biens, aux tribunaux de l'Union ou à ceux de l'Etat, suivant qu'il leur convient le mieux.

« Le président croit, par des raisons très plausibles, ainsi qu'il a été dit, que le cas du consul est différent et que le gouvernement des Etats-Unis doit pourvoir à l'indemnité de M. Laborde; et il fera à cet effet une recommandation au congrès dans les premières sessions de sa prochaine réunion. C'est tout ce qui lui est possible de faire. Le cas de M. Laborde peut être nouveau, mais M. le président croyant qu'une indemnité est due à M. Laborde, n'a pas jugé nécessaire de chercher des précédents.

« Enfin, le soussigné doit faire connaître que si M. Laborde revient à son poste, ou si le gouvernement de S. M. nomme un autre consul pour la Nouvelle-Orléans, les agents de ce gouvernement résidant dans cette ville ont des instructions pour le recevoir et le traiter avec courtoisie et saluer le pavillon de son navire, s'il arrive sur un navire espagnol, comme une démonstration de respect qui puisse montrer à cet agent et à son gouvernement le regret qu'a éprouvé le gouvernement des Etats-Unis pour la grave offense faite à son prédécesseur par une multitude sans frein, ainsi que pour l'outrage et l'insulte commis contre un gouvernement avec lequel les Etats-Unis sont et désirent rester toujours dans les relations les plus pacifiques et respectueuses.

« Le soussigné profite de cette occasion pour réitérer à M. Calderon les assurances de sa considération la plus distinguée.

« Signé : DANIEL WEBSTER.

« A M. D.-A. Calderon de la Barca. »

NOUVELLE NOTE ESPAGNOLE

M. Calderon au secrétaire d'Etat

LÉGATION D'ESPAGNE A WASHINGTON

« Washington, 14 novembre 1851

« Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. C., a l'honneur d'accuser réception de la note que lui a adressée l'honorable M. Daniel Webster, secrétaire des Etats-Unis, à la date du 13 courant, en réponse à la communication du soussigné en date du 14 du mois précédent.

« Le soussigné transmettra sans retard ce document à son gouvernement; il a la ferme espérance que la note de M. Webster, tant pour la forme de son contenu que pour

l'esprit amical dans lequel elle est conçue, *satisfera le gouvernement de la reine*, et qu'elle ne manquera pas d'avoir pour effet de rétablir les relations qui, pendant si longtemps et si heureusement, ont existé entre le gouvernement de S. M. et celui des Etats-Unis, sur le pied d'habitude cordiale qu'il a toujours été du constant désir du soussigné, comme aussi son devoir, de maintenir entre les deux nations.

« Le soussigné profite de cette occasion pour renouveler à l'honorable Daniel Webster les assurances de sa haute considération.

« Signé : A. CALDERON DE LA BARCA. »

X

Cette note termina l'affaire, d'où il résulte que le gouvernement de S. M. C., accepta les principes exposés par M. Webster.

Dans la célèbre question de dom Pacifique, la France soutint des principes identiques. La thèse que nous soutenons fut défendue avec leur habileté accoutumée par les éminents diplomates MM. Drouyn de Lhuys, de la Hitte, Thouvenel et le baron Gros.

Voici le cas : au commencement de 1850, le gouvernement britannique prit des mesures coercitives contre le gouvernement hellénique, duquel il réclamait diverses indemnités en faveur des sujets anglais et ioniens. La liste des réclamations contenait d'autres points dont l'énumération ne doit pas entrer dans notre étude. Lorsque l'escadre anglaise était déjà dans les eaux de Ambelaki à Salamine, et qu'elle avait capturé plusieurs navires grecs, la France offrit sa médiation, qui fut acceptée, et le conflit se termina d'une manière conciliante.

Parmi les réclamations faites par lord Palmerston figurait celle d'un nommé dom Pacifique, qui se faisait passer pour naturel de Gibraltar.

Dans le catalogue des réclamations que présenta au gouvernement d'Athènes, M. Wyse, représentant anglais, se trouvait celle-ci :

Réclamation de dom Pacifico.

Elle se rapporte à la valeur des biens et effets que lui appartenaient et qui furent détruits en avril 1874, quand une population séditieuse, soutenue par les soldats grecs et par les gendarmes, envahit la maison qu'il possédait à Athènes et la pillait en plein jour.

Il ne faut pas oublier que, dans le cas en question, ce furent non seulement les insurgés qui causèrent des dommages à dom Pacifico et attentèrent à sa propriété et à ses biens, mais qu'ils eurent pour complices et pour aides les soldats grecs et les gendarmes.

La France ne fut pas seule à élever la voix contre les prétentions de la Grande-Bretagne : toutes les nations signataires du traité qui reconnut et garantit l'indépendance de la Grèce et de la loi du 7 mai 1832, qui régla la manière dont le royaume hellénique paierait l'emprunt, se joignirent à elle.

Il y a dans l'affaire de dom Pacifique plus d'une circonstance curieuse, plus d'un épisode scandaleux et indigne du gouvernement anglais; mais il serait trop long d'entrer dans ces détails. Il suffit de dire qu'une fois la médiation française acceptée, le baron Gros arriva en Grèce le 5 mars 1850. Dans sa première dépêche au ministre des affaires étrangères de France, en date du 19 mars, il disait :

.... Je me suis immédiatement occupé d'analyser toute la correspondance que j'avais entre les mains, et j'ai cru bien faire en commençant par la réclamation la plus grave et la plus difficile, celle du nommé Pacifico.

« Il existe encore dans certaines villes de la Grèce un usage ou une tradition populaire, qu'il est inutile de qualifier, et qui se retrouve, avec quelques modifications, dans plusieurs Etats de l'Amérique du Sud. Le jour de Pâques on traîne sur une place publique ou devant la porte d'une église un mannequin auquel on donne la physionomie de quelque personnage politique peu sympathique du moment, on le brûle ou pour le moins on le livre aux insultes et aux railleries de la populace. En 1847, par égard pour une famille puissante dont l'un des membres était ici, la police défendit ces tristes saturnales.

« Le 4 avril, jour de la Pâques grecque, les oisifs de la ville ne trouvèrent pas, à l'heure et au lieu accoutumés, le mannequin qu'ils allaient chercher. Malheureusement, l'église que l'on choisit toujours en cette occasion est située dans l'un des faubourgs d'Athènes, et par un malheur plus

grand encore, elle est contiguë à la maison d'un israélite. Quelques personnes, parmi la multitude, accusent cet israélite d'avoir donné de l'argent à la police; les clameurs s'élèvent contre lui; des pierres sont lancées contre ses fenêtres; la maison est envahie et pillée; les personnes qui l'habitent se réfugient au troisième étage et réussissent à gagner les rues; le pillage ne cesse qu'à l'arrivée trop tardive de la police et de la force armée.

« Tel est le déplorable événement qui a donné lieu aux réclamations connues sous le nom de dom Pacifique. »

D'après le même diplomate, l'offensé s'adressa aux autorités ordinaires; mais à peine le procès était-il commencé qu'il fit appel à l'action diplomatique, qui n'avait rien à faire dans ce cas, et le représentant anglais appuya, *viribus et armis*, les réclamations faites, passant des protestations à la menace et de la menace aux mesures coercitives les plus odieuses.

Ce fut alors que le gouvernement hellénique demanda l'arbitrage de la France et de la Russie, qui avaient figuré, comme la Grande-Bretagne, dans les traités constitutifs de l'indépendance de la Grèce.

Le diplomate français, dans la susdite dépêche, approuvait de tout le poids de son autorité les arguments invoqués par le gouvernement grec pour ne pas accéder aux réclamations de dom Pacifique. Voici quels sont ces arguments :

« Le gouvernement ne peut accorder à un étranger aucun privilège qui n'appartienne pas à ses propres sujets. S'il n'en était pas ainsi, tout étranger qui aurait intérêt à se faire payer des indemnités pourrait facilement faire que sa maison fût pillée, et, sans avoir recours à la justice, s'adresser directement aux représentants de sa nation. Il est impossible que le gouvernement du roi indemnise les personnes qui ont souffert à cause d'un crime commis contre elles. Grecs ou étrangers doivent s'adresser aux tribunaux, et ce n'est que dans le cas où le gouvernement ne ferait pas exécuter la sentence prononcée en leur faveur que les étrangers peuvent invoquer la protection de leurs représentants. Agir autrement serait renverser les lois du pays. »

Le baron Gros, dans ses notes au gouvernement français, se plaignait de ce que ni le représentant anglais, ni le cabinet de Saint-James n'avaient abordé franchement la question. « Aucune discussion, disait-il, pas de principes posés, jamais la moindre explication présentée au gouvernement grec pour chercher à l'éclairer et à changer ses convictions. »

En lisant ces lignes, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que la même conduite est observée dans les réclamations faites aux gouvernements de l'Amérique Latine, réclamations les plus souvent injustes.

Le baron Gros disait, en examinant les réclamations de dom Pacifique :

« Il est reconnu que dom Pacifique n'avait pas même une modeste position; et j'ai vu avec peine, en sortant de la ville pour aller au Pirée, la pauvre habitation dans laquelle on prétend qu'il y avait un mobilier d'une valeur de 60,000 fr. et pour une somme supérieure de bijoux, d'argent travaillé, de linge, etc. »

L'honorable diplomate éprouverait exactement la même impression, s'il examinait la plupart des réclamations que l'on fait aux gouvernements des Républiques de l'Amérique latine.

M. le baron Gros, dans ses dépêches adressées au gouvernement de la République française, pose plusieurs principes de justice universelle et de droit des gens primaire, que l'on oublie fréquemment dans les réclamations diplomatiques qui ont lieu dans le Nouveau-Monde. Le diplomate français s'exprime ainsi :

« En général, il est admis en principe, et ce principe est conforme à l'équité : QU'IL NE PEUT Y AVOIR D'INTERVENTION DIPLOMATIQUE DANS LES DIFFÉRENDS OU L'AUTORITÉ LOCALE NE SE TROUVE PAS ENGAGÉE. C'est aux tribunaux, et conformément aux lois du pays, que la partie lésée, quelle que soit sa nationalité, doit recourir et demander justice. »

La conduite du gouvernement britannique fut vivement censurée à la Chambre des lords par plusieurs orateurs distingués, légitimes représentants des idées généreuses que professe le noble peuple anglais. Lord Stanley et lord Aberdenn élevèrent leur puissante voix pour la défense des droits de la Grèce et de tous les Etats faibles injustement attaqués.

Voici quelques fragments du discours de lord Stanley :

« . . . La Chambre, tout en reconnaissant que le gouvernement doit assurer aux sujets de Sa Majesté, résidant dans les Etats étrangers, l'entière protection des lois de ces

Etats, déplore de trouver dans les documents qui lui ont été présentés, que diverses réclamations contre le gouvernement grec, douteuses au point de vue de la justice et exagérées quant aux chiffres, ont été appuyées par des mesures coercitives contre le commerce et le peuple de la Grèce, mesures capables de compromettre les relations amicales de la Grande-Bretagne avec les autres puissances.

« J'épargnerai à vos Seigneuries la fatigue que m'a causée la lecture de ces pièces; je vous dirai seulement qu'elles m'ont fait rougir de honte pour mon pays, en me dévoilant les nombreuses extravagances qui pullulent dans ces négociations. La conduite du gouvernement a été inconvenante, injuste, brutale, et n'a tendu, sans nécessité aucune, qu'à troubler la bonne harmonie qui doit exister entre les puissances de l'Europe.

« Le ton des réclamations que l'on a à faire doit être plus réservé et plus poli, s'il est possible, envers un Etat faible qu'envers une grande puissance. Sans doute, le gouvernement de la reine doit assurer aux sujets anglais résidant à l'étranger, toute protection légale dans ces Etats; mais il est du devoir de tout étranger résidant dans un autre Etat, d'obéir aux lois de ce pays. Si ces lois sont mal administrées, il a le droit de s'adresser au représentant de son pays pour obtenir que justice lui soit faite d'une manière impartiale. Mais aucun étranger n'est fondé à repousser la juridiction des tribunaux ordinaires, ni à requérir l'intervention diplomatique de son ministre. Dans les pays où règne le despotisme, ou les Etats dans lesquels l'administration des lois est mauvaise, il peut arriver que l'étranger ait le droit d'en appeler à la protection de son ministre, non contre la loi, mais contre ceux qui l'exécutent mal.

« . . . Les détails que je viens de vous exposer vous donneront une idée des manœuvres constamment employées par le cabinet contre le gouvernement grec.

« Ces manœuvres ont revêtu la forme la plus agressive, comme dans le cas dont je vous ai parlé : sans attendre aucune explication, sans même chercher la preuve des faits allégués, on a demandé immédiatement réparation et châtement. Ce n'est qu'après s'être vu dans l'obligation de déclarer virtuellement que ses réclamations n'étaient ni justes ni raisonnables, que le cabinet, qui avait employé le langage et pris le ton que vous savez, se décida à entendre parler d'enquête.

« En vérité, mylords, vous reconnaîtrez avec moi que de semblables demandes, formulées et poursuivies de cette façon, étaient les moins propres à disposer le gouvernement grec à accepter les réclamations que l'on pouvait lui adresser.

« . . . Je le répète : JE NE CROIS PAS QU'UN GOUVERNEMENT SOIT OBLIGÉ, DANS TOUTE LA RIGUEUR DU MOT, D'INDEMNISER LES ÉTRANGERS QUI ONT SOUFFERT PAR FORCE MAJEURE. TOUT CE QUE DOIT FAIRE UN GOUVERNEMENT, DANS UN CAS SEMBLABLE, EST DE PROTÉGER, AUTANT QU'IL LUI EST POSSIBLE, SES NATIONAUX ET LES ÉTRANGERS, RÉSIDANT SUR SON TERRITOIRE, CONTRE LES PERTES ET LES VIOLENCES.

« Avez-vous entendu dire, mylords, que notre cabinet ait jamais fait des demandes impératives au gouvernement pontifical ou à celui de Naples à propos des Anglais dépouillés par les bandits italiens ?

« Mylords, si vous acceptez ce soir la motion que j'ai proposée à vos seigneuries, vous exprimerez avec moi un profond regret des événements qui ont eu lieu. Je n'en demande pas davantage. Mais si, en effet, nous avons été injustes, si nous avons soutenu une réclamation extravagante, si réellement nous avons opprimé le faible, si réellement nous avons compromis nos relations avec les forts, — c'est un devoir pour cette auguste assemblée, c'est un devoir pour la législature anglaise, de se montrer à son tour et de dire : — que le *Foreign Office* d'Angleterre n'est pas l'Angleterre, que les sentiments généraux de ce grand peuple sont en opposition avec les mesures adoptées par le gouvernement du pays, que nous séparons nos actes des siens, nos vues politiques et de justice des siennes. »

Après tant de bruit, après de tels scandales, après des déloyautés sans exemple, de laborieuses négociations diplomatiques, — une commission composée d'un représentant anglais, d'un autre grec et d'un français, réunis à Lisbonne (février 1851), décida que la réclamation de Dom Pacifique, que l'on avait fait monter à 750,000 francs, était réduite à 3,750 francs !

Et même, dans cette affaire, qualifiée de *misérable* par de Martens, on n'obtint une indemnité si minime que pour

complaire à l'Angleterre, qui avait fait tant de frais, et au gouvernement anglais qui s'était attiré tant de déshonneur.

XI

A la Chambre des Communes, session du 13 juin 1862, M. Bentinck interpella le cabinet sur les dispositions qu'il avait prises, pour exiger du gouvernement d'Italie que l'on indemnîsât M. Weston Taylor, pour une somme de 12,000 livres sterling à laquelle on estimait les dommages et préjudices que les garibaldiens avaient causés dans l'île de Monte-Cristo, appartenant à M. Taylor, sujet anglais.

Lord Palmerston répondit : que, en effet, M. Taylor avait éprouvé des pertes considérables par suite des actes inqualifiables des libérateurs de la Sicile ; mais que lui, chef du ministère, pensait, d'accord avec les avocats de la Couronne, que le gouvernement italien n'était pas responsable de semblables désordres. Et l'on sait que Garibaldi et les siens comptaient sur la coopération du gouvernement, circonstance qu'il ne faut pas oublier dans le cas actuel.

XII

Les gouvernements de l'Amérique latine ont toujours réclamé le maintien du fécond principe que nous soutenons ici, parce qu'ils voient en lui le palladium de leur indépendance et une défense contre les prétentions exagérées des puissances qui voudraient abuser de la force.

Le Venezuela a obtenu la consignation de ce principe dans les traités qu'il a conclu avec le Danemark, les villes hanséatiques, etc. ; il figure aussi dans le traité conclu avec le royaume d'Italie, dont les ratifications ont été échangées par l'auteur de cette étude, après avoir eu de longues discussions avec le chevalier Nigra, ministre d'Italie en France.

Le gouvernement vénézuélien n'a jamais consenti à accepter la responsabilité des dommages causés par les factieux aux étrangers et aux nationaux. Entre autres faits, nous rappellerons celui qui eut lieu en 1836 : le représentant des Etats-Unis réclama du gouvernement vénézuélien la valeur des farines que les insurgés, appelés *réformistes*, avaient volé à Puerto Cabello à M. Litchfiel : le gouvernement alléguait le principe dont nous parlons pour repousser cette réclamation, et le cabinet de Washington considéra l'affaire comme terminée.

Dans la célèbre question qui divisa l'Espagne et le Venezuela en 1860, il ne s'agissait que du principe posé ci-dessus. Le gouvernement de la Reine, écoutant la voie de la justice, conclut avec noblesse et droiture la convention suivante avec l'habile diplomate, M. Fermina Toro :

CONVENTION CONCLUE A MADRID

« Les fréquentes conférences qu'ont eues ensemble le ministre d'Etat de sa Majesté Catholique et l'envoyé de la république du Venezuela, soussignés, ont convaincu le gouvernement de la reine des sentiments d'affection et de bonne amitié qui animent celui de la dite république, et de ce que la plupart des dommages soufferts par les sujets espagnols proviennent principalement de la malheureuse situation dans laquelle cet Etat se trouve depuis longtemps.

« Le gouvernement de Sa Majesté Catholique, ne voulant pas aggraver cette situation, et désirant plutôt contribuer, par les moyens qui sont à sa portée, à son changement ou du moins à son amélioration en donnant au gouvernement de cet Etat la force qui naît de la bonne intelligence avec les autres, et qui s'affaiblit ou se perd par les conflits internationaux, a convenu que les relations interrompues seraient rétablies sur des bases solides, dignes de l'honneur des deux peuples, garantissant sûrement leurs intérêts respectifs, et conformes aux principes du droit des gens, qui par malheur sont oubliés ou méconnus au milieu des perturbations civiles.

« Les deux gouvernements, désirant donc que le plus grand accord règne entre deux peuples unis par tant de liens et dont l'origine, les sentiments et leur bien-être réclament la bonne amitié, ont convenu, celui d'Espagne par l'organe du ministre d'Etat de Sa Majesté Catholique, dûment autorisé, et celui du Venezuela, par l'organe de son représentant M. Fermin Toro, revêtu à cet effet des pouvoirs nécessaires, des bases suivantes :

1° Le gouvernement de la République du Venezuela indemnîsera les sujets de Sa Majesté Catholique des dommages causés par les autorités ou par les forces qui dépendent de lui, conformément aux preuves que produiront les intéressés ;

2° Les auteurs et complices d'assassinats commis sur des sujets espagnols seront poursuivis et punis suivant les lois ;

3° Dans le cas où il serait prouvé légalement que les autorités locales dépendant du gouvernement n'ont pas donné aux sujets de Sa Majesté Catholique la protection qui leur est due, ayant le pouvoir et les moyens suffisants pour empêcher les dommages que leur auraient occasionnés les factieux ou les autorités légitimes, le gouvernement de la République payerait l'indemnité ;

4° Les sujets espagnols lésés par les factions sont obligés de prouver la négligence mise par les autorités légitimes dans l'adoption des mesures convenables pour protéger leurs intérêts et leurs personnes, et châtier ou réprimer les coupables ;

5° Le gouvernement de la République du Venezuela donnera aux sujets espagnol la protection nécessaire pour justifier des dommages qu'ils auront éprouvés et leurs causes ;

6° La décision de toutes les réclamations intervenues ou à intervenir pour les dommages mentionnés sera adoptée par les deux gouvernements conformément aux sentiments de rectitude et de bonne foi et aux principes de justice dont ils sont animés. »

Ainsi donc on reconnaît comme incontestable ce principe : *qu'un gouvernement légitime n'est pas responsable des dommages causés aux étrangers par les factions*. Ce principe doit être soutenu à outrance par les Républiques de l'Amérique Latine, si elles désirent conserver leur indépendance et leur dignité.

Paris, 1860.

J. M. TORRES CAICEDO

On connaît les réclamations présentées par le gouvernement espagnol à celui de la République française, au sujet des dommages causés aux Espagnols, lors de l'affaire de Saïda. — M. de Freycinet, président du conseil, ministre des affaires étrangères, interpellé sur cette question, a fait les déclarations suivantes à la Chambre des députés, dans la séance du 4 juillet 1882 :

« Au point de vue du fond, la question n'est pas douteuse : le gouvernement, dans des cas comme celui de Saïda, vient en aide aux victimes, non en vertu de leur droit, mais par un sentiment de générosité et d'humanité.

« C'est une tradition ancienne, et toutes les indemnités ont été accordées à titre gracieux, *non seulement aux Français, mais aussi aux étrangers résidant sur le territoire.* »

On voit donc que le gouvernement français ne reconnaît pas comme droit parfait, celui de réclamer des indemnités en faveur *des nationaux et des étrangers*, pour les dommages qu'ils ont soufferts à la suite des émeutes populaires ; et, si on accorde de telles indemnités, à titre gracieux, cela suppose qu'on a indemnîsé aussi les nationaux.

Telle est la thèse que nous avons soutenue depuis plus de vingt ans.

Grande Banque de Crédit Foncier de l'Empire du Brésil.

Le dernier courrier de l'Amérique du Sud nous apporte la nouvelle de l'organisation définitive d'un important établissement financier, la Grande Banque de Crédit Foncier de l'Empire du Brésil.

Son capital, déjà versé en partie, est de 10 millions de dollars.

Les émissions autorisées s'élèvent au chiffre de 400 millions de dollars.

Nous avons eu l'honneur de lier, personnellement, notre nom à cette création importante, appelée à favoriser efficacement, par l'accroissement de la production nationale, la réorganisation économique de l'Empire.

L'organisation de cette Banque représente, pour nous, plus de quatre années de travail et de lutte.

Nous avons donc le droit de nous réjouir, en voyant que nos efforts viennent d'être couronnés par le succès et par la victoire contre les préjugés qui ont entravé pendant si

longtemps la réalisation de cette œuvre aussi féconde en bienfaits pour le vaste Empire de l'Amérique.

C'est le 24 novembre 1877, pendant le ministère du baron de Colégipe, que nous présentâmes, pour la première fois, à la considération du gouvernement impérial, le projet organique de cette Banque.

Il fut soumis à la section des finances du conseil d'État ; le marquis de Sao Vicente fut nommé rapporteur.

Nous eûmes l'honneur d'avoir quelques conférences avec cet éminent homme d'État, qui dans son rapport, voulut bien honorer notre initiative.

Ce rapport, signé par toute la section du conseil, fut approuvé par S. M. l'Empereur en date du 24 janvier 1878.

Dans cette même époque, après le retour de l'Empereur au Brésil de son voyage en Europe, un changement de gouvernement eut lieu, le parti libéral succéda au parti conservateur dans la direction des affaires ; le sénateur Sinimbu fut nommé président du conseil ; le portefeuille des finances fut confié à M. Silveira Martins.

Cet homme d'État, aujourd'hui sénateur de l'Empire, prit en considération notre projet et était prêt à l'adopter définitivement lorsqu'il fut substitué dans le ministère des finances par l'éminent sénateur Affonso Celso d'Assiz Figueireo, un des Brésiliens les plus compétents dans les affaires économiques et financières de son pays.

L'opinion dans l'Empire était alors très divisée au sujet de la matière de notre projet ; des intérêts froissés par l'organisation que nous poursuivions d'un vaste établissement de crédit foncier, destiné à combattre l'usure, apportaient des obstacles et mettaient en jeu des influences puissantes pour éviter l'adoption de notre plan.

Il fallait combattre ces influences par la presse, tâchant de soulever l'opinion contre les menées secrètes et puissantes des capitalistes particuliers, auxquels les agriculteurs étaient réduits à avoir recours moyennant des conditions d'usure qui ont causé la ruine d'un grand nombre d'honnêtes gens dans l'Empire. Le ministre d'agriculture, dans son rapport adressé aux chambres en 1879, reconnaît que dans quelques provinces l'intérêt du capital emprunté aux particuliers est de 36, de 48, de 72 % par an !

Nous eûmes donc recours à la presse.

Le *Jornal do Commercio* de Rio de Janeiro publia nos articles et nos études économiques sur cette importante question. Ces nombreux articles, signés C, furent reproduits par tous les journaux importants de l'Empire.

Le parti favorable à l'organisation de la Grande Banque gagnait chaque jour du terrain.

En 1879, M. le sénateur Saraiva succéda dans les finances à M. Affonso Celso ; cet honorable citoyen n'avait pas eu le temps de se consacrer à la solution du grave problème de fournir des capitaux à la grande et importante industrie de son pays.

Nous avons gardé, de nos rapports avec M. le conseiller Affonso Celso, le plus agréable souvenir. Nous rendons hommage, une fois de plus, à son talent, à sa clairvoyance et à son patriotisme.

M. Saraiva ne tarda pas à se déclarer contraire à l'organisation de la Grande Banque, telle que nous l'avions présentée.

Nous étions, cependant, convaincu que la raison, la science, la logique, le bon sens viendraient à bout, à la fin, de toutes ces puissantes oppositions.

Dans le courant de l'année de 1880, nous publiâmes des opuscules, des démonstrations scientifiques, des articles qui pendant quelques mois remplirent les colonnes des principaux journaux de la capitale, le *Jornal do Commercio* et le *Cruzeiro* surtout.

Nous étions appelés en Europe par les banquiers avec lesquels nous étions en rapport pour fournir une partie importante du capital de la Banque. — Il était indispensable de confier à quelqu'un, dans notre absence, la direction de cette affaire au Brésil.

Nous fîmes le choix, pour poursuivre nos travaux, d'un homme intelligent, désireux de conquérir par l'activité, l'honorabilité et le travail, une haute position dans le commerce et dans les finances de son pays. — Cet homme, directeur alors de la Banque Commerciale, président du chemin de fer de Sorocabana, s'appelle François de Paul Mayrink.

Après avoir passé un contrat avec ce citoyen brésilien, sauvegardant nos intérêts, nous nous adressâmes au Gouvernement impérial, le priant d'admettre M. Mayrink comme cessionnaire de nos droits.

Le Conseil d'État, dans un nouveau rapport publié dans le

mois de juillet 1881, commence par établir ces antécédents et reconnaît comme notre cessionnaire M. F. de Paul Mayrink.

Après notre départ pour l'Europe, notre intelligent cessionnaire et représentant, profitant d'un moment favorable du marché, publia les bases organiques de la Grande Banque, offrant au public la souscription d'un quart du capital ; — ce capital fut souscrit presque cinq fois, événement sans précédent dans notre Amérique Latine.

M. Mayrink après nous avoir annoncé par télégramme ce succès immense, nous adressa, en date du 23 juillet 1881, entre beaucoup d'autres, une longue et intéressante lettre en nous donnant tous les détails de cette importante opération.

Nous recevions, peu après, le projet des statuts que M. Mayrink nous envoyait en nous priant de les lire et d'y introduire les modifications que nous jugerions convenables, « quoique, comme il nous disait dans sa lettre, je n'ai fait que me soumettre aux observations faites par le conseil d'État dans votre projet. » Ce sont ces statuts qui viennent d'être définitivement approuvés par décret impérial du 24 août 1882.

La Banque sera définitivement constituée, aussitôt que nous aurons placé ici en Europe, d'après la faculté que nous nous sommes réservée dans le contrat avec notre cessionnaire, le restant du capital, opération facile mais que nous n'avons pas pu réaliser avant la signature du décret d'autorisation qui vient d'être publié à Rio. — Faute de la garantie d'intérêt de la part de l'État aux émissions d'obligations, condition qui n'a pas été encore accordée, les opérations de la Banque ne seront pas dans les premiers temps aussi importantes que nous l'aurions voulu.

Ce n'est, donc, jusqu'ici, qu'une demi-victoire, mais bien importante déjà puisque, dans peu de temps, la Grande Banque aura commencé ses opérations et les agriculteurs du Brésil trouveront, quoique dans des conditions moins avantageuses que lorsque les émissions se feront avec la garantie de l'État, à emprunter les capitaux nécessaires au développement de la production nationale.

Nous avons cru intéressant de faire, en peu de mots, l'histoire de l'organisation de cette vaste institution de crédit à laquelle nous avons dédié plus de quatre ans de notre travail, matériel et intellectuel, convaincu du triomphe qui vient de couronner nos efforts.

PEDRO S. LAMAS.

L'émigration pour la Colombie.

Les États-Unis de Colombie sont situés sous les tropiques, entre les 5°, 8' de latitude méridionale et les 12°, 25' de latitude septentrionale, et les 8°, 4' de longitude orientale jusqu'au 9°, 11' de longitude occidentale ; — ses limites commencent, du côté de l'océan Atlantique, vers le centre de la baie de Calabozo, dans le golfe de Maracaibo, jusqu'à l'embouchure du fleuve Doraces ou Culebras dans le Costa Rica ; à l'est la ligne de limitation arrive jusqu'à l'Orenoque, au midi jusqu'à l'Amazone et au sud-ouest jusqu'à la rivière Nanpo.

Trois quarts de ce vaste territoire est dépeuplé.

La République est divisée aujourd'hui en neuf États, savoir : — Antioquia, Bolivar, Boyaca, Cauca, Cundimarca, Magdalena, Panama, Santander et Tolima ; — elle comprend, en outre, les territoires de Casanave, Goajira, Nevada et Motilones, San Andrés et Providencia et San Martin.

La population est aujourd'hui de 3,000,000 à 3,200,000 habitants, — divisée en trois races, l'américaine, l'euro-péenne et l'africaine.

Le gouvernement, républicain, comprend outre le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, Chambre de représentants et Sénat et la Cour suprême de justice fédérale.

La religion de l'État et du pays en général est la catholique ; — les autres cultes sont tolérés en tout ce qui n'est pas contraire à la paix et aux mœurs publiques.

Voici les principaux articles de production et d'exportation nationale : — or, émeraudes, cacao, quinquina, café, peaux, tabac, chapeaux de paille (panamas), anil, caoutchouc, coton, bois, etc.

Deux chemins de fer sont en exploitation ; — celui entre Panama et Colon (75 kilom.) et celui entre Savanilla y Barranquilla (28 kilom.) ; d'autres voies ferrées sont en construction, dont quelques sections sont ouvertes au trafic.

L'aspect du pays est des plus pittoresques ; — ses montagnes énormes, ses vallées étendues, la fécondité extraordinaire du sol dans les régions équatoriales, ses bois, ses

rivières, ses cascades, ses forêts dans les hauts plateaux comme dans les pentes rapides des Cordillères, couronnées par des neiges perpétuelles, font du territoire de la Colombie un des plus beaux et fertiles de l'univers.

La production minérale comprend l'or, le sel, la houille, le fer, les rubis, les granates, les diamants, le plomb, le cuivre, etc. — Dans le règne végétal : — les résines, les baumes, la salsepareille, l'ivoire végétal, les bois de construction, les fruits, etc. — Les pâturages sont excellents et le bétail y est abondant.

Les saisons, proprement dites, n'existent pas en Colombie ; — on ne connaît que les époques de l'année signalée par les sécheresses et par les pluies ; — trois mois de pluies, deux fois par an, alternativement avec deux trimestres de sécheresse. — En échange, ce pays a tous les climats ; depuis les froids et les neiges de la Sibérie jusqu'aux chaleurs étouffantes du Sénégal ; — on a dit quelque part avec exactitude que, dans la Colombie, l'homme peut chercher, le thermomètre à la main, le climat qu'il désire.

Bogota, la capitale de l'État de Cundinamarca, siège de l'archevêché, est située au pied des montagnes de Guadalupe et de Monserrate ; elle ne compte pas moins de 100,000 habitants ; — elle fut fondée par Gonzalo Jimenez de Quesada le 6 août 1538 ; — l'empereur Charles V lui donna le titre de « très noble et très loyale. » — Elle est située dans le 4°, 36' de latitude N. et dans le 76°, 34'8" de longitude occidentale du méridien de Paris ; — le plateau où elle se trouve a une élévation de 2,611 mètres sur le niveau de la mer ; — la température moyenne est de 15°. — Bogota est édiflée sur une étendue de 6,000 mètres ; — c'est une des plus belles cités de l'Amérique du Sud, très commerciale, jouissant d'un climat délicieux, entourée de jardins et de champs fertiles où les légumes, les fruits et les fleurs d'une grande variété et d'une abondance extraordinaire, pendant toute l'année, contribuent à faire de cette ville une des plus agréables résidences ; la beauté des femmes y est proverbiale.

La Colombie a d'autres villes importantes ; — Medellin, Manizales, Iunja, Papayan, etc.

Le pays jouit d'une paix complète, sans exception, dans toute l'étendue du territoire.

Le Gouvernement se voue avec toute préférence aux travaux d'utilité publique ; — la construction des chemins de fer de Antioquia del Cauca, de Cundinamarca et de Magdalena se poursuit activement ; — la voie ferrée entre Buenaventura et le port de Cordoba fut inaugurée le 20 juillet dernier, anniversaire de l'indépendance de la Colombie ; — ce chemin fait cesser les inconvénients et les dangers de la navigation du fleuve Daule et contribuera efficacement à la production et au commerce de l'État de Cauca. — Les travaux de la ligne entre Gerardot et Bogota avancent activement ; — le Gouvernement a augmenté le nombre des travailleurs en occupant à ces travaux l'effectif de deux bataillons de la garde colombienne. — La navigation du haut Magdalena, par des navires dont le tirant d'eau ne soit pas considérable, est un fait assuré ; — on a commencé les travaux d'une voie ferrée entre Moria et Caracoli, en passant par la ville de Honda, afin d'éviter les sauts du fleuve Magdalena.

Le dernier Congrès approuva le traité de paix, commerce et amitié entre la Colombie et l'Espagne, signé à Paris entre les plénipotentiaires respectifs le Dr D. Luis Carlos Rico, pour la Colombie, et le marquis de Molins pour l'Espagne. — Le Dr Carlos Holguin, représentant de la Colombie près la cour britannique, a été accrédité, comme ministre plénipotentiaire en Espagne. — Des traités de paix, commerce et arbitrage, ont été signés dernièrement avec la République Argentine, Vénézuéla, Salvador et Honduras.

Le gouvernement voue à l'instruction publique ses meilleurs soins : dernièrement les écoles de l'État ont été réorganisées dans le but de préparer les jeunes gens aux travaux de l'industrie minière, agricole, etc.

Dans l'État de Santander l'exploitation des bois de quinquina, ce riche et admirable produit, a pris un nouvel élan après la récente loi qui supprime les droits qui grevaient son exportation.

Les rentes publiques ont augmenté considérablement, résultat logique de la paix, du travail et du développement de l'exploitation des immenses richesses du pays. — Dans la dernière année les recettes des douanes se sont élevées à quatre millions de dollars et on espère que dans deux ans elles atteindront le chiffre de six millions.

Dans ces conditions de richesse naturelle, d'organisation administrative régulière, de protection à l'industrie et au travail, de paix assurée dans tout le territoire de la Répu-

blique, la Colombie est à même d'offrir aux émigrants de l'Europe, comme le font aujourd'hui la République Argentine et le Brésil, un avenir de prospérité et de bien-être général.

Londres, 1882.

JOSÉ JOAQUIN PEREZ.

Courrier d'Amérique.

République Argentine. — Le gouvernement national de Buenos-Aires, conséquent avec sa politique de paix, de fraternité et de justice, sentiments qu'il emprunte à l'esprit des populations de la République, continue à manifester à l'égard du différend avec le Brésil, au sujet des territoires des Missions, la ferme résolution d'éviter un conflit avec l'empire, pays voisin et ami, ancien allié dans la guerre contre le Paraguay.

Dans le mémoire qui vient d'être adressé au Congrès National par le Dr. Victorino de la Plaza, ministre des affaires étrangères, nous lisons le passage suivant sur les rapports entre les deux pays.

« Nos rapports avec le gouvernement impérial du Brésil sont cordialement et loyalement d'accord avec les antécédents communs aux deux pays dans leurs penchants pour le progrès.

« La fidélité avec laquelle les deux gouvernements remplissent, vis-à-vis l'un de l'autre, les engagements internationaux ; la bonne volonté avec laquelle ils s'empressent réciproquement de satisfaire les réclamations raisonnables dans des cas non prévus par les traités, ont contribué à fortifier les rapports d'amitié entre les deux États.

« Dernièrement, quelques journaux de Rio de Janeiro ont tâché de soulever l'opinion en publiant des articles alarmants sur la question des limites.

« Ces publications ont été faites exclusivement dans un but de politique interne dans l'empire ; elles n'ont pas pu altérer les bons rapports, ni empêcher les travaux diplomatiques entre les deux gouvernements, dans le sens d'arriver à une solution définitive de la question.

« Les débats sur nos limites avec le Brésil ne sont pas de nature à produire de dangereux conflits pour la tranquillité de nos pays. Il s'agit d'un territoire désert, placé dans la zone plus interne de cette partie du continent, où aucun intérêt étranger ni même national ne peut être affecté.

« D'autre part, il existe des documents et des antécédents authentiques, d'une force juridique, historique et géographique incontestable, qui jetteront sur cette question toute la lumière nécessaire pour la résoudre ; aussitôt les négociations entamées et que ces documents et ces antécédents seront analysés loyalement, le bon sens et l'esprit de justice des deux gouvernements aidant, la solution se présentera de soi-même sans difficulté et elle sera acceptée sans violence comme il convient à deux nations dont les rapports ont pour base l'amitié et le respect réciproque. »

— Nous avons publié, dans le numéro du 15 juillet de la *Revue*, un important article de notre éminent collaborateur, M. J. M. Torres Caicedo, sous le titre *l'Amérique anglosaxonne et l'Amérique latine*. On se rappelle les doctrines d'une haute et patriotique portée politique, pour les nations latines de notre continent, que l'illustre membre correspondant de l'Institut de France, soutenait avec une logique irrésistible dans cet écrit remarquable. M. Torres Caicedo a prouvé maintes fois qu'il est un des amis les plus dévoués et un admirateur des plus sincères du grand peuple démocratique de l'Amérique septentrionale ; mais il professe à l'égard des États-Unis, comme latino-américain, la doctrine du *chacun chez soi*, dans le sens de la politique de résistance à l'influence dominatrice que cette nation prétend ouvertement exercer dans les destinées de toutes les autres nations du continent.

L'affaire de la neutralité du canal de Panama et la malheureuse guerre du Pacifique, inspirèrent à M. Blaine la réunion d'un congrès à Washington. Cette idée, délaissée un moment, a été de nouveau adoptée par M. Frelinghussen, successeur de M. Blaine.

Nous sommes heureux de consigner un fait important, qui aura une grande influence dans le sens du triomphe, dans notre Amérique latine, de la *politique de résistance*, dont nous parlions tout à l'heure, à la domination anglosaxonne : la « République Argentine n'acceptera l'invitation pour prendre part au congrès de Washington, que dans le

cas où le programme de cette conférence, dont les bases définitives n'ont pas encore été communiquées, ne soient pas de nature à mettre en danger les intérêts si importants entre la nation argentine et les peuples européens. » Ces paroles, avec lesquelles le ministre des affaires étrangères vient de manifester clairement, au congrès de la République, la manière de penser du gouvernement à cet égard, sont bien explicites. Le rapport du D^r Plaza finit avec ces paroles : « Si nous apprenons dans les Etats-Unis le secret des institutions qui font le bonheur de ce peuple, nous ne devons pas oublier que nous recevons des nations de l'Europe des contingents de civilisation d'une aussi grande valeur, par l'immigration et par le commerce, si intimement liés aux progrès de la République. »

— Dans le mois de septembre, les travaux de construction du chemin de fer de l'Ouest de Santa Fé, seront inaugurés.

Cette nouvelle voie ferrée aura un parcours de 280 kilomètres. Le point de départ est le port de Marull, sur le fleuve Parana, à deux kilomètres de la ville du Rosario; le chemin mettra en communication directe ce port fluvial avec 14 colonies de la province de Santa Fé, dont la population est de 80 mille habitants, occupant 80 lieues carrées avec des plantations de blé, de maïs et de lin. Les produits agricoles de ces colonies assurent au nouveau chemin de fer un trafic de 45,000 tonnes.

— Les études pour la construction du chemin de fer entre Recreo et Chumbicha (province de Catamarca), sont terminées; son parcours sera de 175 kilomètres; les travaux de construction commenceront prochainement.

— Le gouvernement a été autorisé par le Congrès à approuver le contrat, avec M. C. F. Woodgate, des digues dans le Riachuelo, qui faciliteront beaucoup le mouvement maritime de la capitale.

— Une foire et exposition rurale devait avoir lieu à Chascomus (province de Buenos-Aires), les jours 6, 7 et 8 de septembre. Une autre fête de ce genre est annoncée à Mercedes (même province).

— A Buenos-Aires, un nouveau musée vient d'être inauguré sous le titre de *Musée du centre industriel argentin*.

— Il résulte d'informations reçues de Montevideo que les trois missions chargées de procéder à l'observation du passage de Vénus sur la côte de Patagonie (à Santa Cruz, Rio Negro et Chubut), sont arrivées dans ce port le 14 août dernier, à bord du paquebot la *Gironde*.

L'avis le *Volage*, mis à la disposition de M. le capitaine de frégate Fleuriais, chef de la mission de Santa Cruz, se trouvait à Montevideo, depuis le 4 août. Enfin, la *Romanche*, qui se rend dans les parages du cap Horn, pour y procéder à des expériences de magnétisme, de météorologie et d'hydrographie, ainsi qu'à l'observation du passage de Vénus, a mouillé, le 24 août, dans les eaux de la Plata.

L'accueil fait au personnel de nos missions scientifiques par les autorités de la République Argentine a été particulièrement cordial et empressé, et les plus grandes facilités leur ont été données pour toutes leurs opérations (transbordement des instruments, etc.), qui se sont effectuées sans aucun accident.

Le gouvernement argentin ayant bien voulu accorder à M. Perrotin, chef de la mission de Rio-Negro, l'autorisation d'embarquer sur le transport de guerre *Villarino*, M. Moreau, capitaine de la *Gironde*, s'est chargé de conduire à Buenos-Ayres, sans frais supplémentaires, le personnel et le matériel de cette station.

Quant à l'expédition de Chubut, dirigée par M. l'ingénieur hydrographe Hatt, elle a dû être portée à son lieu de destination par l'avis le *Labourdonnais*, de la division navale de l'Atlantique sud.

MM. les chefs de missions de Santa Cruz et de Chubut et les officiers qui en font partie s'étant rendus à Buenos-Ayres, ont été également reçus avec la plus grande courtoisie par les autorités argentines. Les observateurs ont été présentés par nos agents diplomatiques au chef de l'Etat et aux principaux fonctionnaires. Nos observateurs ont ainsi constaté que, sur ce point, comme à Montevideo, toutes les dispositions avaient été prises à l'avance pour satisfaire à leurs besoins.

Lors du passage de la *Gironde* à Rio Janeiro, S. M. l'empereur du Brésil avait bien voulu recevoir les trois chefs de mission, et leur avait montré la plus grande sympathie.

Les dispositions témoignées par les différents gouvernements sont un sûr garant que nos observateurs rencontreront, de la part des autorités locales, un concours bienveillant, qui facilitera, autant que possible, l'exécution de leur mission.

— La municipalité de Buenos-Aires vient d'empêcher la représentation dans un théâtre de la capitale, du drame *Nana*, la pièce de MM. Zola et Busnach, traduite en italien par Vittorio Berserio. Le D^r Lucio Vicente Lopez, un des plus intelligents membres du barreau de Buenos-Ayres, consulté par le président de la municipalité, conseilla l'adoption de cette mesure d'ordre social.

Son intéressant rapport, plein de considérations judiciaires, publié dans les journaux de la capitale, fait honneur au D^r Lopez.

Brésil. — Deux ou trois journaux du Brésil, parmi une trentaine qui ont bien voulu annoncer la publication de cette *Revue*, la plupart en termes d'une extrême bienveillance, ont cru voir dans notre organe un ennemi de l'Empire américain. Nous nous empressons de déclarer qu'ils sont dans l'erreur, et que cette *Revue*, loin d'être un adversaire du Brésil, est l'ami sincère de ce beau pays, où notre directeur, M. Pedro S. Lamas, a vécu pendant plus de vingt ans, contribuant à ses progrès, menant à bonne fin des entreprises de la plus haute importance, entre autres, la grande création du Crédit foncier, couronnée aujourd'hui par le succès, après une lutte de plus de quatre ans dans la presse et dans les conseils du gouvernement.

La *Revue* n'est donc pas l'ennemie du Brésil; elle se doit cependant, avant tout, comme il a été déclaré dans son programme, à la vérité; elle cherche à servir les intérêts légitimes des nations américaines, l'intérêt des peuples, sans se soucier des intérêts des gouvernements, qui, malheureusement, ne sont pas toujours en harmonie avec ceux des peuples, « sans jamais dévier du sentier de la vérité, sans craindre les clameurs des intérêts que pourra froisser la sincérité de ses appréciations. »

Or, relativement au Brésil, la *Revue* continuera la propagande que notre directeur a faite pendant tant d'années à Rio de Janeiro, au sein du congrès agricole et dans la presse, dans le *Jornal do Commercio* et, dernièrement, il y a un an à peine, dans le *Globo*, où une longue série d'articles sous le titre : *Questions économiques — Influence des transactions internationales*, a été publiée, occupant les mêmes colonnes réservées à la rédaction, où l'éminent écrivain, M. Quintino Bocayuva, adresse chaque jour à ses concitoyens la parole qui emprunte au patriotisme la force et le courage de la sincérité, dévoilant à la nation les dangers qui la menacent et les fautes plus ou moins graves qui entravent le développement des richesses du pays.

Le gouvernement du Brésil, depuis quelques années surtout, s'est montré incompetent pour diriger les intérêts économiques et financiers de l'Empire. Cette opinion est partagée par les plus éminents hommes d'Etat de ce pays, dont nous pourrions citer les discours et reproduire les écrits remarquables.

En disant la vérité, en manifestant nos opinions avec toute franchise, nous sommes sûrs de servir mieux les intérêts du Brésil que par la voie de l'optimisme et de la flatterie.

Nous désirons vivement voir entrer le Brésil dans la voie des grandes réformes politiques, économiques et financières. En politique interne, il faut combattre la centralisation, s'agissant d'un pays aussi étendu, et où les communications sont encore si difficiles; en matière économique, il faut protéger l'agriculture, finissant avec les impôts d'exportation, diminuant les tarifs des transports au moyen d'une entente facile avec des compagnies de chemins de fer, mettant à la portée des agriculteurs des capitaux à un taux réduit et avec un amortissement graduel; en finances, entre autres réformes, il faut aborder avec énergie celle des impôts, organisant la contribution territoriale, etc., idée initiée par le ministre Affonso Celso dans le cabinet Sinimbu.

Relativement à la question des limites avec la République Argentine, après avoir analysé les antécédents, nous nous sommes manifesté contraires aux prétentions du Brésil, d'abord parce que les documents et les antécédents de la question donnent à la République, cessionnaire des droits de la couronne d'Espagne, des titres incontestables sur les territoires en litige; et ensuite parce que l'Empire n'a pas voulu accepter l'arbitrage, offert en 1876 par le D^r Irogoyen au ministre Aguiar d'Andrade, comme moyen de résoudre ce dangereux différend international.

Nous avons blâmé l'attitude belliqueuse d'une partie de la presse brésilienne, ainsi que le langage presque insultant pour la République Argentine, de quelques sénateurs de l'Empire au sujet de cette même question.

Nous n'avons pas pu approuver la politique de la paix armée qu'on a proclamée dans les chambres et dans la presse,

cette politique insensée, s'agissant surtout du Brésil, dont les déficits budgétaires et dont la crise économique ne lui permettent pas de surcharger les dépenses actuelles de l'administration publique.

Voilà comment, nous avons dû forcément et logiquement nous manifester contre quelques prétentions, contre certains penchants politiques et économiques, que nous considérons funestes pour les vrais intérêts du Brésil et de l'Amérique. Et c'est ainsi que quelques de nos collègues d'outre-mer, sans analyser les mobiles sincères de notre attitude, ont cru voir en nous un ennemi de l'Empire.

— D'après les télégrammes publiés par les journaux de Pernambuco, le 6 septembre, une crise ministérielle était imminente.

— Les débats sur la loi budgétaire continuaient à la Chambre des députés. Nonobstant les discours remarquables de quelques orateurs, entre autres MM. Belisario, Andra de Figueira et Ferreira Vianna, le président du conseil, le vicomte de Paranagua, avait déclaré encore une fois, dans la séance du 25 août, que le gouvernement ne pouvait consentir à aucune réduction dans les droits d'exportation ni dans les tarifs des chemins de fer.

— Un grave conflit vient de se produire au Brésil entre le gouvernement de la province de Pernambuco et le gouvernement impérial. L'assemblée provinciale de Pernambuco décréta un impôt additionnel de 10 0/0 sur les droits d'importation; le gouvernement, considérant que ce décret est inconstitutionnel, prit la responsabilité de faire suspendre l'exécution de cette loi : or, le pouvoir exécutif n'est pas compétent pour juger de la constitutionnalité des lois provinciales; il a dû soumettre la question à la décision du Parlement. C'est toujours la faute du système de centralisation administrative, incompatible avec les progrès de ce vaste pays.

— La chambre des députés avait augmenté, dans le budget de la marine, la somme de six mille contos (15 millions de francs). C'est encore un pas dans le chemin de la paix armée.

Chili. — On prépare une nouvelle expédition militaire au Pérou, confiée au général Lagos, dans le but de prendre possession d'Arequipa et de Puno. En outre, un renfort de 5,000 hommes serait envoyé à Arica, Faena et Lima.

— Un phare électrique sera construit à Punta-Arenas dans le détroit de Magallanes.

— Voici quelques nouvelles arrivées à la Plata le 23 août par le télégraphe transandin :

Le bataillon Coquimbo est parti pour le Nord. Il va à Camamarca.

Il est interdit aux Péruviens de quitter Lima sans autorisation des autorités chiliennes.

M. le docteur Manuel Irigoyen, ancien ministre du Pérou à la Plata et au Brésil et ministre des affaires étrangères du gouvernement Pardo, vient d'être envoyé comme prisonnier à Santiago.

Le docteur Irigoyen est un citoyen qui fait honneur à l'Amérique par son caractère, par son talent et par son patriotisme. Nous lui envoyons d'ici nos salutations amicales et nos souhaits de prospérité. Le jour viendra où le docteur Irigoyen rendra encore au Pérou des services éminents.

Les villes de Catapalca, Chicla, Matucana, Surco, San Bartolomé, Cocachacra, ont été livrées aux flammes par les forces chiliennes. Les villes de Zambo, Viso et San Mateo ont eu le même sort.

Les forces chiliennes de l'intérieur se sont concentrées à Lima et à Callao. Les *montoneras* les ont poursuivies.

On confirme que le général Iglesias avait 200 hommes hors de combat à San Pablo.

Un bataillon chilien est entré à Pisco.

A Arequipa sont arrivés par la Bolivie 12 canons Krupp et 4,000 fusils.

Montero est en route pour Arequipa.

Le ministre bolivien Carrillo était arrivé à Lima.

Équateur. — Les forces révolutionnaires aux ordres de M. Eloy Alfaro ont été battues le 6 août par les troupes du gouvernement commandées par Robles, après une lutte de deux heures. Le président Vintemilla pourra donc se vouer à la réorganisation du pays et nous aurons bien du plaisir à constater ses efforts pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel dans son pays.

Nous ne pensons pas, en règle générale, que les questions des partis puissent se résoudre, en consultant les intérêts permanents des nations, par la guerre civile, ce mal chronique de quelques-unes de nos républiques hispano-américaines.

Souhaitons donc à l'Équateur des jours de paix; c'est sur

cette base que le progrès est possible, le progrès politique comme le progrès économique.

Ceux qui ont voulu, de bonne foi, sans doute, triompher par les armes, pourront triompher demain, peut-être, appelés au sein de la patrie par une loi d'amnistie, par la force de la propagande féconde des idées démocratiques.

Qu'ils ne désespèrent pas, mais, en attendant, qu'ils se rallient, au nom des grands bienfaits de la paix, à celui qui a triomphé et qu'ils cherchent à faciliter sa besogne de réorganiser l'administration du pays en lui prêtant leur concours patriotique.

Mexique. — D'après une nouvelle télégraphique, le Congrès mexicain fut ouvert le 16 septembre. Le message du président, dont nous reproduirons les principaux passages à l'arrivée du paquebot, est extrêmement flatteur pour ce pays dont les progrès sont vraiment extraordinaires.

Pérou. — Voici une correspondance qui nous donne les dernières nouvelles de ce pays :

Lima, 16 août 1882.

Monsieur le Directeur :

A en juger par un article de l'*Estandarte Católico* de Santiago, le gouvernement chilien a résolu d'user de rigueur envers les Péruviens. La feuille cléricale applaudit à cette détermination et donne des conseils peu charitables à ce sujet. Entre autres aménités, elle engage le gouvernement à imposer à Lima une contribution mensuelle de deux cent cinquante mille sols d'argent, à emprisonner et à fusiller sans pitié, à envoyer les membres du congrès de Chorrillos à délibérer à l'île Juan Fernandez et à Magallanes, à rétablir la loi martiale, confisquer les propriétés, en un mot, tenir la bride un peu plus haute.

Que le ciel glorifie l'évangélique *Estandarte*.

— Il paraît que D. Jorino Novoa, délégué de son gouvernement à Lima, va retourner à Santiago reprendre son siège de sénateur au Congrès.

— L'*Amazonas* est en route pour le Callao, apportant un renfort de plusieurs bataillons. D'autres troupes sont prêtes à partir de Valparaiso également et on assure qu'il a été décidé de marcher sur Arequipa, au mois de septembre.

— Le 30 juillet, une horrible tempête a causé de graves dommages à Valparaiso. L'eau a inondé une partie de la ville et, sur certains points, elle s'est élevée à un mètre. Les journaux disent que plus de trois mille personnes sont sans abri; le courant était si violent que rien ne lui résistait. Des listes de souscription se dressent partout dans le pays, afin de secourir les inondés. La catastrophe a été relativement plus terrible que l'inondation de Murcie en 1880.

— D. Francisco Calderon est revenu à sa résidence de Quillota. L'air de Santiago n'était pas favorable à sa santé.

— Le 6 était arrivé à Santiago D. Dionisio Derteano, avec l'intention de réclamer contre le jugement dont il avait été frappé par les autorités de Lima. Le lendemain il fut arrêté et enfermé au quartier d'artillerie.

— Huarochiri et Junin ont été complètement évacués par les Chiliens. Dans la province d'Ica, il y a eu quelques légers engagements à la suite desquels, comme de coutume, les deux camps s'attribuent la victoire.

— Dans le Nord, on sait que le 5, la division chilienne a occupé San Pablo et que le général, le même jour, était à Camamarca, où le peuple se montrait décidé à opposer une vive résistance à l'ennemi.

— Hier on a emprisonné D. Juan Ignacio Elguera, ex-ministre de Prado.

Uruguay. — M. Léonel de Alencar fut reçu en audience publique, comme ministre plénipotentiaire du Brésil, le 28 août par le président Santos.

M. Alencar, comme il l'a dit dans son discours, est un ancien ami de l'Uruguay; c'est dans ce pays qu'il a commencé, comme secrétaire de légation, la carrière diplomatique.

Le discours du nouveau ministre est très cordial et contient une déclaration importante dans ces moments-ci où le différend international entre le Brésil et la République argentine occupe fortement l'attention publique.

M. Alencar déclare que l'expérience a démontré que le retard dans la solution des questions internationales ne fait que les aggraver.

Il faut croire que dans un moment aussi délicat pour la politique du Brésil à la Plata, M. Alencar, avant de prononcer son discours, l'a soumis à son gouvernement. — Nous pouvons donc déduire de l'opinion manifestée par le ministre brésilien, que nous venons de reproduire, que l'Empire est disposé à donner à la question des Missions,

comme aux questions avec l'Uruguay, une solution immédiate.

Alors, pourquoi, demandons-nous, la paix armée, la dépense de tant de millions en armements ruineux pour le Brésil comme pour la République Argentine?

La solution immédiate de toutes ces questions, la paix assurée, voilà ce qu'il convient à tous nos pays d'Amérique.

La responsabilité de la situation délicate actuelle et de ses conséquences fâcheuses pour les intérêts des deux pays ne pèse pas, assurément, sur la République Argentine, puisqu'elle a offert l'arbitrage en 1876 et qu'elle est prête à accepter ce moyen loyal de trancher la question, évitant ainsi des conflits et des sacrifices d'argent extrêmement compromettants pour l'avenir financier des deux nations.

Revenant à M. Alencar, nous dirons encore que ce diplomate a fini son discours en disant que le sentiment de la nationalité est caractéristique au peuple de l'Uruguay et que c'est dans ce sentiment que la République trouvera toujours la meilleure garantie de son indépendance.

Le ministre brésilien a fait allusion, dans cette phrase, aux versions fantastiques d'une entente entre le président Santos et le gouvernement argentin pour l'annexion à la confédération du territoire de l'Uruguay.

Le Président, dans sa réponse au représentant du Brésil, a déclaré, à M. le ministre Alencar, « qu'il avait fait justice aux sentiments du peuple oriental et à sa ferme résolution de maintenir à tout prix l'indépendance et l'autonomie de la République ainsi que ses lois libérales ».

— Le différend entre l'Espagne et l'Uruguay est terminé définitivement, les protocoles respectifs ayant été signés.

Courrier d'Europe.

Lorsque nous écrivions notre dernière chronique européenne, au moment où notre journal était mis sous presse, la victoire des armes couronnait les efforts intelligents du général Wolseley.

La défaite d'Arabi à Tel-el-Kébir, a donné en résultat la soumission des soi-disant rebelles de l'Égypte.

Arabi lui-même, et ses principaux lieutenants, ont été faits prisonniers de guerre.

Tewfik, le khédivé allié des Anglais, est rentré au Caire, où il occupe nouvellement son palais, et où, apparemment, il exerce son autorité sur les vastes régions du Nil et de la côte occidentale de la mer Rouge.

Cette autorité n'est réellement qu'apparente; c'est l'Angleterre, elle seule, qui gouverne, après ses victoires, dans la patrie des Pharaons.

Il serait difficile de prévoir les suites de l'occupation de l'Égypte par les armes et par l'influence anglaise. On peut calculer, cependant, que la situation de ce pays sera réglée d'après le vœu manifesté par la presse britannique, c'est-à-dire que le protectorat anglais, presque exclusivement anglais, sera exercé dans l'Égypte, et qu'on ne donnera que *pro forma* une intervention quelconque à la France dans le contrôle financier.

L'accord entre l'Angleterre et l'Allemagne paraît évident, sur le dénouement de cette comédie d'un côté, et de ce drame sanglant de l'autre; la comédie, de la part de ce qu'on appelle l'équilibre politique, de cette entente entre les plus forts pour disposer à leur guise des plus faibles, et le drame sanglant du côté du peuple égyptien, soumis aujourd'hui à la volonté, au caprice, aux vellétés de ceux qui convoient depuis des siècles la conquête de cette patrie, autrefois héroïque, impuissante dans l'actualité pour résister aux armes de ses envahisseurs.

La victoire des armes ne prouve rien; pour nous, tout en admettant l'influence du triomphe militaire sur la destinée des peuples, plus ou moins asservis, de l'Afrique septentrionale, le jour viendra où l'Europe sera obligée à évacuer ces domaines, où la race indomptable des Arabes, régénérée par ses propres défaites, rétablira son ancienne splendeur, éclairée par l'influence de la civilisation et du progrès du monde.

Revue économique

Brésil. — Les études pour la construction du chemin de fer entre Quarahim et Itaqui sont terminées; — le parcours sera de 184 kilomètres. — Le pont sur le fleuve Ibiénhy aura une longueur de 200 mètres. — Le capital garanti par

le gouvernement impérial est de 6,000 contos (15 millions de francs).

— La province de Minas a 441 kilomètres de chemins de fer en trafic, 172 en construction et 275 en étude.

Chili. — Voici le mouvement du port de Valparaiso pendant l'année 1881: — 534 vapeurs de commerce, jaugeant 374.664 tonneaux et 802 navires à voile.

Guatemala. — D'après le dernier recensement de la République sa population était, au 30 juin dernier, de 1,267,382 habitants.

— Voici quel est l'impôt sur l'importation du café dans les principaux pays.

France,	par 100 kil.	francs.	156
Italie,	—	lires.	80
Suède et Norw.	—	florins.	40
Autriche	—	francs.	36
Espagne	—	pesetas.	50
Belgique	—	francs.	13 1/3
Allemagne	1/2 kil.	pfennings.	17 1/2
Angleterre	livre	penny.	1 1/2

Aux Etats-Unis, ces droits sont de 12 0/0. — En Suisse, les 100 kilos ne payent que 3 francs; en Hollande l'introduction est libre.

— La Suisse ayant été choisie comme siège de l'Union postale universelle, il lui incombe de tenir à jour pour ainsi dire, les comptes de cette grandiose institution. Voici donc quelques chiffres fournis par le Bureau central sur la marche de l'Union pendant l'année 1881. L'Union a vu entrer dans son sein le Chili, les Etats-Unis de Colombie, un groupe des petites Antilles, Grenade, Sainte-Lucie, Tabago et les îles Turques; un autre groupe des petites Antilles, Barbade et Saint-Vincent, Guatemala, Haiti, le Paraguay, et depuis le 1^{er} janvier 1882, l'île d'Hawaï et Nicaragua. En 1881, on a expédié dans les pays qui font partie de l'Union (chiffres ronds), 3,866,000,000 lettres, 649,000,000 de cartes postales, 3,000,000 cartes postales avec réponse payée, 1,983,000,000 journaux, 1,003,000,000 imprimés, 64,000,000 échantillons, 98,000,000 de petits paquets. On a déclaré 95,000,000 mandats-postes représentant une valeur de 8,045,000,000 de francs. On expédie journellement sur le globe plus de 15,000,000 de lettres et de cartes postales, sans compter les imprimés; chaque année, 3,418,000,000 de lettres sont distribués en Europe, 1,246,000,000 en Amérique, 76,000,000, en Asie, 36,000,000 en Australie, 11,000,000 en Afrique.

— L'administration des Postes est rattachée, en Italie, au ministère des travaux publics; c'est le chef de ce département qui a présenté récemment le rapport annuel sur la gestion de ce service en 1880. Nous extrayons de ce document les renseignements suivants:

« Le mouvement de la correspondance épistolaire ne cesse de croître chaque année; en 1880, il s'est traduit par une augmentation de recettes de 685,815 fr. Le nombre des lettres distribuées a été de 143,483,771; les provinces où la distribution est la plus nombreuse sont: Rome, 11,684,277; Milan, 10,631,890; Turin, 9,709,604; Gènes, 8,082,036 et Naples, 5,561,311. A l'étranger, il a été confié à la poste italienne d'Alexandrie 97,242 lettres, 94,962 à Tunis et 10,070 à La Goulette.

» Les cartes postales sont en progrès; il s'en est vendu 22,454,173, avec une augmentation de 2,469,609 sur l'année précédente. Les imprimés ont été, en 1880, au nombre de 155,218,754 soit 11,489,156 de plus qu'en 1879.

» Le service international a donné lieu à un mouvement de 16,879,372 lettres expédiées et de 11,392,082 reçues de l'étranger. La France est l'État avec lequel la correspondance épistolaire est la plus active; elle a envoyé en Italie 3,122,400 lettres et en a reçu 3,500,900. La balance de la correspondance internationale a produit pour l'Italie un bénéfice de 1,170,380 fr. 50 c.

» La dépense totale a été de 24,357,934 fr. 76 c.; si l'on déduit de ce chiffre les subventions accordées aux Compagnies de transports maritimes, il reste un bénéfice net de 12,373,714 fr. 49 c. »

« Il y a là de quoi réjouir le philologue, mais de quoi désespérer la politique », disait un jour un éminent publiciste, à l'occasion des nombreuses races qui se pressent sur le sol austro-hongrois et des vingt idiomes qui s'y parlent, dit-on.

Les divers peuples de l'empire d'Autriche-Hongrie, appartiennent, en effet, à cinq grandes races différentes, et si l'on s'en rapporte aux évaluations de Fickler en 1876, à défaut de données officielles, ces races s'y répartissent de la façon suivante

Race germanique.	9.600.000
Race hongroise (Magyars).	5.700.000
Race slave : Tchèques	7.000.000
— Moraves.	
— Slovaques.	
— Ruthènes.	
— Polonais.	
— Croates.	3.200.000
— Serbes.	2.500.000
— Slovènes.	3.150.000
Race latine : Roumains.	1.250.000
Italiens.	2.995.000
Race sémitique (Juifs)	633.000
	1.140.000

sans parler d'environ 170,000 Gypsies descendant; comme on le sait aujourd'hui, des tribus dravidiennes de l'Inde, que la conquête aryenne chassa de ce pays ou refoula dans les retraites inaccessibles de son plateau central. Ces éléments disparates sont loin de s'être fusionnés avec le temps, comme cela est arrivé chez nous des Celtes, des Ibères, des Gallo-Romains et des Francs, ou bien en Angleterre des Celtes, des Danois, des Saxons et des Bretons. Les peuples de l'Autro-Hongrie coexistent à côté les uns des autres, juxtaposés mais non fondus, gardant leurs langues, leurs traditions, leurs coutumes. Ils forment une mosaïque de peuples, non une nation véritable et, de temps à autre quelque effervescence locale, quelque rébellion des uns ou des autres membres de la communauté vient rappeler à Vienne que l'Autro-Hongrie, en somme, mérite tout à fait ce titre d'*expression géographique* dont le prince de Metternich aimait à se servir dédaigneusement pour qualifier la Péninsule Italique.

Dans l'espace de dix ans, c'est-à-dire de 1871 à 1881, les placers californiens ont livré une quantité d'or évaluées à environ 190 millions de dollars et une quantité d'argent de 15 millions. Au total, il s'agit de 205 millions de dollars, soit de 1,025 millions de francs, et cela ne laisse pas de faire un joli chiffre. Il pâlit, à la vérité, devant les chiffres, pour ainsi dire fabuleux, du rendement de ces mêmes placers à l'origine et pendant la période que caractérisa ce qu'on appela dans le temps la *fièvre d'or californienne*. Mais il ne faut pas trop regretter ces temps dans l'intérêt même de ce jeune Etat, et le prestige qu'ils ont donné, pour se servir du mot d'un journal de San Francisco à la Californie n'était point assez pur pour qu'on s'afflige de ce qu'il est en voie de disparaître, partiellement au moins; car il est évident que pour avoir cessé d'être le rendez-vous de tous les aventuriers, un peu de tous les bandits du globe, les mines d'or de la Californie n'en restent pas moins un des grands éléments de la prospérité de ce pays. Seulement ces éléments comprennent aujourd'hui l'agriculture, de même que l'industrie manufacturière, et nous ne sommes pas les seuls à penser que l'avenir de la Californie est attaché beaucoup plus aux progrès de ces deux facteurs de prospérité, à l'essor de l'agriculture surtout, qu'à l'extraction minière.

La Californie qui n'occupait, en 1869, que l'avant-dernier rang parmi les Etats producteurs de blé, à onze années d'intervalle avait conquis le septième, et elle ne s'y arrêtera pas assurément. Dans ce même laps de temps, son industrie manufacturière a réalisé d'immenses progrès, à en juger par la liste des industries établies à San Francisco, telle que la dressait, il y a bientôt dix-huit mois, M. l'assesseur Badlam. Selon cette statistique il n'y aurait pas lieu d'évaluer à moins de 365 millions de francs la valeur des produits de ces industries pour l'année 1880, et à moins de 21,300 le nombre des personnes qu'elles employaient, hommes, femmes, enfants. Depuis onze ans déjà, la Californie est complètement reliée à l'Etat de New-York par une voie ferrée qui, franchissant l'énorme massif des Montagnes-Roches, est à bon droit considérée comme une des merveilles du monde, et il y a un an environ que le raccord du chemin d'Atchinson, Topeka et Santa Fé avec la ligne du *Southern Pacific* l'a dotée, ainsi que l'Union tout entière, d'un second chemin de fer transcontinental. Enfin, les journaux nous ont appris tout récemment que MM. Gould et Sydney Dillon, ces deux grands capitalistes de New-York, ces rois des chemins de fer — *Railroad Kings* — comme l'on dit l'à-bas, méditaient de construire une voie ferrée qui,

partant de Great-Salt-Lake-City, la capitale des Mormons, irait aboutir à San-Francisco, par l'Etat de Nevada, et qu'ils avaient déjà posé les amorces de cette gigantesque entreprise.

Voici quelques chiffres relatifs au transit du canal de Suez; — c'est à l'automne de 1869 que le canal fut ouvert à la navigation universelle.

Années.	Nombre de navires.	Nombre de tonnes de gros tonnage.	Recettes de la navigation.
			Fr.
1870.	486	435.911	5.159.327
1871.	765	761.467	8.993.732
1872.	1.082	1.439.169	16.407.591
1873.	1.173	2.085.672	22.897.319
1874.	1.264	2.423.672	24.859.385
1875.	1.494	2.940.708	28.886.302
1876.	1.457	3.072.107	29.974.998
1877.	1.663	3.418.949	32.774.344
1878.	1.593	3.291.535	31.098.229
1879.	1.477	3.236.942	29.686.060
1880.	2.026	4.344.519	39.840.487
1881.	2.727	5.794.401	51.274.352

Maintenant voici quelle est la proportion, pendant les trois dernières années, les différentes nationalités.

Tonnes de gros tonnage.

Pavillons	1879	1880	1881
Allemand.	21.548	52.551	59.515
Américain.	1.616	1.225	"
Anglais.	2.508.524	3.446.431	4.792.117
Autro-hongrois.	71.400	103.030	115.776
Belge.	3.445	1.654	22.874
Brésilien.	"	909	"
Chinois.	"	"	4.901
Danois.	7.729	13.679	15.772
Egyptien.	9.746	13.955	14.064
Espagnol.	64.468	84.517	103.500
Français.	262.017	271.598	289.324
Italien.	94.162	104.567	113.252
Japonais.	2.121	986	"
Libérien.	"	1.357	590
Néerlandais.	159.024	174.485	187.900
Norvégien.	9.184	11.073	17.817
Ottoman.	4.034	9.858	10.703
Portugais.	7.166	5.252	3.253
Russe.	8.799	45.899	42.765
Saravak.	"	"	118
Serbe.	1.920	"	"
Siamois.	"	"	142
Suédois.	"	361	"
Zanzibar.	"	1.124	"
	<u>3.236.942</u>	<u>4.344.519</u>	<u>5.794.401</u>

Il y a donc 24 nations, y compris Saravak (petit Etat indépendant de l'île de Bornéo), Libéria, Zanzibar, la Serbie, Siam, etc., qui se servent du canal de Suez. Ce qui frappe, c'est l'énorme proportion que prélève le pavillon anglais: 2,508,000 tonnes sur 3,236,000 en 1879, soit 77 0/0; 3,446,431 tonnes sur 4,344,000 en 1880, soit 79 0/0; 4,791,000 tonnes sur 5,794,000 en 1881, soit 81,71 0/0; si le commerce australien se mettait à passer en grande partie par Suez, ce ne serait plus seulement, comme aujourd'hui, les quatre cinquièmes des navires qui porteraient le pavillon anglais, ce seraient les neuf dixièmes et peut-être les dix-neuf vingtièmes. On a le regret de constater que le pavillon français, qui vient encore le second, suivi de près par le pavillon néerlandais, est presque stationnaire. en 1882, cependant, grâce aux primés, il flottera probablement sur un plus grand nombre de navires.

Pour l'ensemble du premier semestre, voici comment se chiffre la situation du commerce extérieur de l'Angleterre:

	1881	1882
Importation. £.	198.813.636	206.618.515
Exportation.	109.308.475	118.278.530
Total. £.	<u>308.122.111</u>	<u>324.897.045</u>

L'importation des six premiers mois de 1882 fait ressortir une augmentation de liv. st. 7,804,879, soit de 195,121,975 francs sur le résultat du premier semestre de 1881.

L'exportation du premier semestre de 1882 présente

d'autre part une augmentation de liv. st. 8,970,065, soit de 224,251,850 fr. sur le chiffre obtenu l'année dernière à pareille époque.

A la fin des 5 premiers mois, l'augmentation en faveur de 1882 n'était que de 177,460,975 fr. pour l'importation est de 191,420,750 fr. pour l'exportation.

Revue financière.

République Argentine. — Les recettes de l'administration de la province de Buenos-Aires se sont élevées en 1880 à \$ 55,019,934 monnaie courante (25 \$ pour un dollar); en 1881 elles se sont liquidées avec un excédant de \$ 3,700,000; en 1882, d'après les recouvrements du premier semestre, elles atteindront le chiffre relativement énorme de \$ 90,500,000.

Les recettes totales de la province pour 1883, y compris la rente de ces chemins de fer, etc., est calculée

En.	182.292.000 \$
Et les dépenses en.	176.218.000
Résultant ainsi un excédant, dans l'année, de.	6.074.000 \$

M. Gabriel S. Martines, membre du Directoire de la Banque de la province de Buenos-Aires, rapporteur de la commission des finances de la chambre des députés, fut chargé par le gouvernement de cette province de faire à Londres l'émission de dix millions de dollars, avec la garantie du chemin de fer de l'ouest, propriété de l'Etat, dans le but de construire plusieurs embranchements de cette importante ligne; opération dont nous avons déjà parlé dans cette section en louant la patriotique initiative du gouverneur de la province, le Dr Dardo Rocha.

M. Martines, bien au courant des affaires, vient de réaliser, dans des conditions excellentes, cette importante émission, par l'entremise de la maison Aborton, Rose et C^{ie}, une des plus fortes et respectables de Londres.

L'émission des £ 2,049,180 a été faite au pair, les titres jouissant 6 p. % d'intérêt et 1 p. % d'amortissement.

Dans un de nos précédents numéros nous avons publié quelques renseignements intéressants sur le chemin de fer de l'ouest, une des plus belles entreprises de l'Amérique du Sud. Les prolongements et nombreux embranchements auxquels cette émission est destinée, compléteront, avec les lignes du Great Southern, du chemin de fer du Nord, de celui de l'Ensenada et de celui de Campana, le réseau de voies ferrées de cette riche province.

Un des embranchements dont la construction est comprise dans le plan qui a donné lieu à cette émission, vient d'être ouverte au trafic quelques jours avant la réalisation de l'émission à Londres; ce fait éloquent prouve que le gouvernement avait en main, en dehors de cet emprunt, les moyens de poursuivre les travaux comme ils ont été réalisés depuis 1857; seulement, avec tout ce capital de dix millions de dollars disponible, les travaux vont se poursuivre avec plus d'activité et d'ensemble.

Nous félicitons M. Martines de son succès, et envoyons à la province de Buenos-Aires nos congratulations pour la nouvelle victoire de son crédit dans le marché de Londres.

Buenos-Aires le 25 août 1882.

L'or, dans la dernière quinzaine n'a été coté qu'avec une prime variant entre 1/10 et 1/5 0/0.

Les obligations (*cedulas*) de la Banque hypothécaire de la province de Buenos-Aires sont cotées: Série A, 101 1/2 0/0; série B, 100 0/0; série C, 98 0/0 et série E, 84 0/0; billets du Trésor, 112 0/0; fonds publics nationaux de 2 0/0 d'amortissement, 96 0/0; idem 1863, 87 0/0; bons municipaux 1870 et 1873, 105 0/0; idem 1876, 95 0/0; dette internationale 96 0/0; emprunt pour le Riachuelo, 95 0/0; Acciones Puentes y Caminos, 104 0/0; Banco Nacional, 138 1/2 0/0; Banco de Italia y R. de la Plata, 125 0/0; Gaz primitiva, \$ 1.500; Gaz Argentino, 95 0/0; Telegrafo trandino, 250 \$. Acc. de la Bolsa \$ 1500.

Taux de l'intérêt pour avances sur titres et escompte de billets, de 6 à 7 0/0; la Banque de la Province escompte au taux de 7 0/0; elle paye pour dépôts, à vue 3 0/0, à terme 5 0/0; Banco Nacional, dépôts à vue 3 0/0, à terme 5 et 6 0/0; Banco de Italia y R. de la Plata, dépôts à vue 3 0/0, 3 terme 4 et 5 0/0; Banco Carabassa et C^{ie}, dépôts à vue à 0/0, à terme 4 à 5 0/0, avances 10 0/0; Banco de Londres à Rio de la Plata, dépôts à vue 3 0/0, à terme 3 1/2 et 4 0/0;

avances 9 0/0; Banco Inglez del Rio de la Plata, dépôts à vue, 3 1/2 0/0, à terme, 5 et 5 1/2 0/0, avances, 9 0/0.

Changes: Londres, 49 à 49 1/4^d; France, 5.10 à 5.16; Anvers et Gènes, 5.10 à 5.16; Rio, 11 \$ 200 à 11 \$ 250.

Brésil. — Les recettes du chemin de fer de Macahé et Campos, dans l'année 1881-1882,

se sont élevés à.	Rs 1.225 : 427 \$
et les frais à.	580 : 078
laissant ainsi un bénéfice net de.	Rs 645 : 349 \$

Le parcours de cette ligne est de 96 1/2 kilomètres.

Dans le mouvement du chemin de fer de Bahia et San-Francisco, pendant le mois de juin dernier, un déficit de 10,795 \$ fut constaté.

Le chemin de fer Central Bahia a produit dans le premier semestre dernier, net 20,498 \$.

Les recettes du chemin de fer de D. Pedro 2^o pendant le premier semestre de 1882 se sont élevées à 4,915,021 \$.

Les actionnaires du chemin de fer Reife et San-Francisco sont convoqués pour le 17 octobre; un dividende sera déclaré alors.

Rio, le 1^{er} Septembre 1882.

Bourse. — Actions Banco Commercial, 240 \$ 000; — obligations de la Banque Predial, 78 1/2; — Banco Industrial, 235 \$ 000; — Debentures Sorocabana, 90 1/2 0/0; — obligations de la Banque du Brésil, 95 1/2 0/0; — Debentures Quissamã 202 \$ 000 — Emprunt national de 1868, 1 : 285 \$; — les £ à 11 \$ 300; — Debentures Macahé et Campos 225 \$; — obligations Sorocabana de 100 \$ 780/0; — Botanical garden 185 \$ 000; — Brasil industriel 250 \$ 000; — Docas D. Pedro 2^o 110 \$ 000; — obligations Léopoldina au pair; — A polices 1 : 065 \$ 000; — Banco do Brazil, 292 \$ 000; Carris Urbanos, 237 \$; — Villa Isabel, 250 \$; — Botanical Garden, 195 \$; — Banco rural, 276 \$; — E. F. Sorocabana, 110 \$.

Colombie. — Voici quelles sont les recettes nationales de ce pays, calculées pour l'année courante.

Douanes.	4.750.000 \$
Salines.	1.000.000
Droits de timbre.	50.000
Autres impôts.	100.000
Banque Nationale.	150.000
Total.	6.050.000 \$

Voici les principales dépenses (d'après la Luz de Bogotá) :

Départements des finances, affaires étrangères, instruction publique, guerre et marine	3.000.000 \$
Trésor, y compris la dette interne et externe.	1.400.000
Travaux publics, etc.	650.000

Uruguay. — Il y aura bientôt trois mois que nous avons déclaré que le gouvernement de Montevideo était dans l'impossibilité de rétablir le service intégral des dettes de l'Etat; nous l'avons déclaré après avoir analysé la situation financière et après avoir constaté, avec regret, que le gouvernement n'était nullement disposé à diminuer les frais extraordinaires de l'armée. — Un arrangement vient d'être signé à Montevideo avec les porteurs de la dette interne, par lequel ces créanciers font, nouvellement et pour 10 ans, l'abandon d'une partie considérable des intérêts auxquels ils avaient droit.

Les dettes de 12 % recevront 5 % pendant 3 ans et 6 % pendant les autres 7 ans. — Les dettes de 9 % 3 3/4 et 4 1/2 respectivement; celles de 6 % 2 1/2 et 3 %.

A Londres les créanciers de l'Uruguay se demandent naïvement si le gouvernement paiera intégralement l'intérêt à partir du 1^{er} janvier. — Le gouvernement ne leur a rien fait savoir: donc, pensent-ils, le gouvernement est préparé pour faire face à ses engagements. — Cet argument de leur part est logique, avouons-le. — Ce que nous ne comprenons pas, c'est comment le gouvernement de Montevideo laisse concevoir aux porteurs de la dette un espoir semblable. — Le fait est que la dette a monté à 42 0/0 cette semaine et que la déception des spéculateurs ne laissera pas de produire un effet déplorable dans le marché de Londres pour le crédit de la République.

Montevideo, 23 Août 1882

Deuda amortizable à 21; Titulos adicionales à 44; Pacificacion 2^a serie à 45 3/4; Titulos especiales 10 1/4; Rescate y Pacificacion 1^a serie 40 1/2; Consolidados del 80 à 21 1/4. Extraordinario 1 série 45.

Marché de Londres

Escompte à la Banque d'Angleterre 5 0/0. La situation du marché monétaire est meilleure; on a cru un moment que le taux serait élevé à 6 0/0. La réserve est aujourd'hui de £ 11,500,000; au commencement d'octobre les provinces retireront de 1 1/2 à 2 millions de £; les suppléments de l'Australie ne produiront que £ 600,000. Cette situation favorise peu les affaires nouvelles. Consolidés 3 0/0 99 3/4.

London and County Bank, action de £ 20 à £ 76 1/4.

Marché de Paris

Escompte à la Banque de France à 3 1/2 0/0, sans changement; l'encaisse en or a diminué de près de 3 millions de francs; la Banque a dans ce moment en métallique fr. 2,150,000,000, dont 1 milliard en or.

La situation du marché est calme. Toutes les valeurs sont en bonne situation. Assez bonnes dispositions pour les nouvelles émissions.

Le 5 0/0 est à 116.10; le 3 0/0 à 82.10; le 3 0/0 amortissable à 82.70; Banque de France 5.400; Banque de Paris et des Pays-Bas 1,130; Comptoir d'Escompte 1,020; Banque d'Escompte 610; Crédit Foncier 1,527; Société générale 650; Dépôts et comptes courants 712; Crédit Lyonnais 625.

La Chambre des représentants vient de voter il y a peu de mois, à une forte majorité, le *bill* qui autorise les banques nationales à solliciter le renouvellement de leurs privilèges. 2,600 établissements de cette sorte s'étaient successivement fondés pendant la période de la guerre de sécession, en vertu des *Banking Acts* de 1862 et de 1864, qui avaient limité à vingt ans la durée maxima de leur existence légale; de sorte que celle-ci était terminée pour certains d'entre eux, et pour tous devait expirer au plus tard dans le courant de 1884. L'objet principal du gouvernement, quand il créa les banques nationales, était de se procurer un marché sûr pour le placement de ses obligations et généralement pour la négociation et la circulation de toutes les valeurs financières que, sous le coup de la plus impérieuse nécessité, il se voyait forcé d'improviser chaque jour; mais elles sont passées maintenant dans les habitudes financières du pays, et celui-ci aurait certainement vu de très mauvais œil la disparition d'un système, fort d'une expérience de vingt ans, et qui, en somme, repose sur des bases très rationnelles et très solides. Au mois d'octobre dernier, il y avait 2,148 *National Banks* en plein fonctionnement, dont 1,386, c'est-à-dire les 65 centièmes, étaient de petits établissements pourvus d'un capital social variant de 150,000 à 50,000 dollars, soit 750,000, à 250,000 francs.

Ces établissements se rencontrent partout; les plus populaires paraissent être ceux dont le capital est le plus faible, et il en naît chaque jour de nouveaux dans les États et les territoires de l'Ouest, où la colonisation est encore à l'état embryonnaire. Ensemble, les 2 148 banques existant en octobre dernier présentaient un capital social d'environ 459 millions de dollars, ou de 2,295 millions de francs, sans parler d'une somme de 127 millions de dollars ou de 625 millions de francs disponibles pour leurs opérations courantes et leurs besoins immédiats. Leurs opérations, pendant l'année 1880, leur ont laissé un profit net de 54 millions de dollars — 270 millions de francs, — et elles ont distribué à leurs actionnaires des dividendes montant à 38,377,000 dollars — 191 millions de francs.

Le *bill* n'a pas passé sans encombre; jusqu'au dernier moment, il a même été vigoureusement combattu par les *Greenbackers* et les partisans du papier-monnaie. Ceux-ci préfèrent sans doute la monnaie fiduciaire à la monnaie métallique: ils ont été les adversaires les plus intraitables, de la suppression du cours forcé et du retour aux paiements en espèces. Mais le papier-monnaie qu'ils aiment et recommandent, c'est celui qui porte l'estampille et la griffe de l'État, c'est le billet de banque — *the greenback* — que le gouvernement fédéral seul a le droit d'émettre et non le billet que toutes les banques nationales ont le droit de faire circuler en leur nom propre, une fois qu'elles se sont conformées aux règles des *Banking Acts* et ont rempli les conditions tutélaires qu'ils leur imposent. Les partisans du papier-monnaie d'État prétendaient en outre que les banques nationales retiraient de leur privilège d'énormes bénéfices. On a vu ce qu'il en était; ajoutons qu'à New-York 11 de ces

établissements, qui comptaient parmi les plus importants, ont cessé leurs opérations, parce que la besogne ne leur paraissait pas suffisamment rémunératrice. Ces banques, enfin, fournissent aux caisses publiques un tribut annuel qui n'est nullement méprisable — 16 millions de dollars, ou 80 millions de francs; — ce qui représente 3% de leur capital social.

Nous avons sous les yeux le compte définitivement clos de l'exercice 1881 des États fédéraux de la Suisse. Ce document présente les résultats suivants:

RECETTES

I. *Produits des immeubles et capitaux:*

	fr.	c.	fr.	c.
A. Immeubles.	154.539	73		
B. Capitaux.	715.736	77		
			870.276	50

II. *Administration générale:*

A. Chancellerie fédérale.	35.060	»		
B. Tribunal fédéral.	14.565	»		
			49.626	59

III. *Départements:*

A. Justice et police.	683	47		
B. Militaire.	3.096.179	94		
C. Finances et péages:				
Section des finances.	3.129.262	34		
— des péages.	17.436.495	78		
D. Commerce et agriculture.	8.810	50		
E. Postes et chemins de fer: Administration des postes.	15.998.837	08		
Administration des télégraphes.	2.596.038	76		
Chemins de fer.	51.870	11		
			42.216.177	98

IV. <i>Fonds d'amortissement des emprunts.</i>			246.000	»
V. <i>Imprévu.</i>			944	63

Total des recettes. 43.383.025 70

DÉPENSES

I. *Service de l'emprunt fédéral* 1.870.582 82II. *Administration générale:*

A. Conseil national.	238.628	95		
B. Conseil des États.	13.465	70		
C. Conseil fédéral.	86.453	40		
D. Chancellerie fédérale.	298.208	96		
E. Tribunal fédéral.	146.088	60		
			782.845	61

III. *Départements:*

A. Politique.	319.141	15		
B. Intérieur.	4.443.300	20		
C. Justice et police.	42.505	21		
D. Militaire.	14.942.028	11		
E. Finances et péages:				
Section des finances	2.344.061	89		
— des péages.	1.539.256	73		
F. Commerce et agriculture.	326.748	59		
G. Postes et chemins de fer: Administration des postes.	13.964.554	47		
Administration des télégraphes.	1.963.666	44		
Chemins de fer.	170.469	65		
			40.055.732	44

IV. <i>Imprévu.</i>			8.322	30
-----------------------------	--	--	-------	----

Total des dépenses. 42.712.493 17

BILAN

Recettes.	43.383.025	70
Dépenses.	42.717.493	17
Excédent des recettes.	665.532	53

L'excédent des recettes sur les dépenses, réalisé en 1881, semble se borner à 665,532 fr., mais il a été en fait beaucoup plus grand, car il se fût élevé à 2,165,532 fr., si une somme de 1,500,000 fr. n'avait pas été affectée par anticipation à l'amortissement de la subvention fournie au Gothard et au Mont-Cenero. Le budget de prévision pour 1881 a été dépassé par les recettes effectives de 2,641,525 fr.

COMPAGNIES DIVERSES DE L'AMÉRIQUE LATINE DANS LE MARCHÉ DE LONDRES

ÉTATS	OPÉRATIONS	NOMS DES COMPAGNIES	CAPITAL		DERNIER DIVIDENDE	Dernière cote officielle.		OBSERVATIONS
			ACTIONS	OBLIGATIONS		Actions	Obligat.	
République Argentine.	Banque.	English BK. of the R. Plate Ld.	20	1.000.000	"	"	5 1/4	» £ 300.000 réalisées. 6 £ sur act.
	"	London and R. Plate BK. Ld.	25	1.500.000	"	"	10 0/0	» £ 600.000 réalisées. Réserve £ 150.000. — 10 £ sur act.
	"	Mercantile BK. of the R. P. Ld.	20	"	"	"	11 1/2	» En liquidation.
	Gaz.	Belgrano (Buenos-Aires) Gaz C. Ld.	10	68.950	6 0/0	20.600	2 1/2 0/0	»
	"	Buenos-Aires (New) Gaz C. Ld.	10	270.000	6 0/0	130.000	5 0/0	»
	Terres.	River Plate Trust, Loan Agency C. Ld.	10	1.250.000	"	250.000	"	»
	"	Central Argentine Land C. Ld.	1	130.000	"	"	10 0/0	»
	Tramways.	Anglo Argentine Tramways C. Ld.	5	200.000	6 0/0	66.600	5 0/0	»
	"	City of Buenos-Aires Tramways C. Ld.	5	350.000	6 0/0	116.000	4 1/2 0/0 s.	»
				4.768.950		333.200		
Bolivie.	Mines.	Frontino and Bolivia Gold Mg. C. Ld.	2	120.000	"	"	5 0/0	»
Brésil.	Banque.	English BK. of R. de Janv. Ld.	20	1.000.000	"	"	10 0/0	» £ 500.000 réalisées. Réserve £ 150.000. 10 £ payés.
	"	New London and Brazn. BK. Ld.	20	1.000.000	"	"	8 0/0	» £ 500.000 réalisées. Réserve £ 165.000, 10 £ payés.
	Gaz.	Bahia Gaz Comp. Ld.	20	150.000	"	"	13 1/2 0/0	»
	"	Nitheroy (Brasil) Gaz C. Ld.	10	84.926	7 0/0	10.000	4 1/2 0/0	» Réserve £ 8.000.
	"	Pará Gaz Comp. Ld.	10	166.870	"	"	5 1/2 0/0	»
	"	Rio de Janeiro Gaz C. Ld.	20	750.000	"	"	10 0/0	» Réserve £ 97.000.
	"	S. Paulo Gaz C. Ld.	10	80.000	"	"	10 0/0	»
	Mines.	Brazilian Gold Mines C. Ld.	1	40.000	"	"	"	»
	"	Rio Grande do Sul Gold Mg. C. Ld.	5	188.403	"	"	"	» Travaux arrêtés.
	"	St. John del Rey Mining C. Ld.	200	253.000	"	"	5 0/0	» Réserve £ 68.000.
	"	Santa Barbara Gold Mg. C. Ld.	1/2	20.000	"	"	10 0/0	»
	"	Brazilian Land and Mining C. Ld.	5	40.450	"	"	"	»
	Tramways.	Brazilian Street Railway C. Ld.	2	124.200	6 0/0	5.000	3 3/4 0/0	»
	Télégraphe.	Brazilian Submarine Telegr. C. Ld.	10	1.300.000	"	"	7 0/0	» Réserve £ 345.000.
	"	Western and Brazn. Telegr. C. Ld.	20	1.398.200	6 0/0	450.000	"	» Pas de dividende depuis 1875.
Navigation.	Amazon Steam Navigation C. Ld.	15	606.285	"	"	6 0/0	» Réserve £ 52.500.	
Sucrierie.	Central Sugar Factories of Br. C. Ld.	20	600.000	"	"	8 1/2	» £ 12 payées.	
Eaux, égouts.	Cantareira W. S. y Drainage (S. Paulo) C. Ld.	25	1.000.000	6 0/0	127.000	"	»	
"	Rio de Janeiro city imprts. C. Ld.	25	1.000.000	5 0/0	364.000	6 0/0	»	
"	Recife Drainage C. Ld.	100	50.000	5 0/0	100.000	"	»	
			8.862.236		1.056.000			
Chili.	Gaz.	Copiapo Gaz Comp. Ld.	10	250.000	"	"	"	» La dépréciation de la monnaie ne permet pas de distribuer des div.
	Mines.	Chili Gold Mining C. Ld.	1	500.000	"	"	7/8	»
	"	Copiapó Mining C. Ld.	4	200.000	"	"	6 et 8 0/0	»
	"	Tocopilla Copper Mg. and Smelting C. Ld.	1	120.000	"	"	3/4	»
			1.070.000					
Colombie.	Mines.	Antioquia (Frontino) C. Ld.	1	36.393	4.980	"	"	»
	"	Colombian Hydraulic Mg. C. Ld.	1	73.308	4.620	"	"	»
	"	Organos Gold Mines Ld.	1	15.000	"	"	"	»
			124.701		9.600			
Mexique.	Banque.	London BK. of Mexico and Sth. Am. Ld.	10	500.000	"	"	6 0/0	» £ 5 sur act. payées.
	Mines.	United Mexican Mining C. Ld.	30	129.522	"	"	11 1/4	»
	"	Almada and Tipito Cons. Silver Mg. C. Ld.	1	130.000	10 0/0	"	7/8	» Pas de divid. depuis 1876.
			759.522					
Pérou.	Guano.	Peruvian Guano Comp. Ld.	5.000	825.000	"	"	10 0/0	» Derniers dividendes payés bons de la Comp. de 6 0/0.
	Dock.	Callao Dock Comp.	15 1/2	416.250	"	"	5 1/2 0/0	»
			941.250					
Uruguay.	Gaz.	Montevideo Gaz C. Ld.	20	541.920	"	"	6 0/0	» Réserve £ 75.515.
	Eaux	Montevideo Water Works C. Ld.	20	350.000	7 0/0	250.000	"	»
	Terres.	Uruguay Pastoral Association Ld.	100	64.000	"	"	6 0/0	»
	Télégraphe.	London Platino Brn. Telegr. C. Ld.	10	383.480	7 0/0	100.000	2 3/4 0/0	» Concessions Lamas.
	"	Montevideo and Brn. Telegr. C. Ld.	10	89.140	"	13.880	1 1/2 0/0	» Marcuartur.
	Viandes.	Liebigs Extract of Meat Comp. Ld.	20	480.000	"	"	10 0/0	» Réserve £ 78.092.
			1.908.540		33.880			
Vénézuéla.	Mines.	Callao (bis) Gold Mining C. Ld.	1	130.000	"	"	"	» Formée en 1880.
	"	New Callao Ld.	1	75.000	"	"	"	» — 1881.
	"	La Concepcion Gold M. C. Ld.	1	110.000	"	"	"	» — " —
	"	Potosi Gold Mining C. Ld.	1	350.000	"	"	3/4	» — 1880.
	"	Nouveau Monde Gold Mg. C.	1	200.000	"	"	1/2	» — " —
	"	Sosa-y-Mendes Gold Mg. C. Ld.	1	100.000	"	"	"	» — 1881.
	"	Tolima Mining C. Ld.	5	95.770	"	"	5 0/0	»
			1.060.770					
		Total de ces 55 Comp.		19.616.069				
				1.762.680				
				21.378.749				

COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER DES PAYS LATINO-AMÉRICAINS DANS LE MARCHÉ DE LONDRES

ÉTATS.	NOM DE LA COMPAGNIE.	GARANTIE DU GOUVERNEMENT		CAPITAL.		DERNIER DIVIDENDE.	DERNIÈRE COTE OFFICIELLE.		OBSERVATIONS.
		0/0	SUR CAPITAL.	ANNEES.	ACTIONS.		OBLIGATIONS.	ACTIONS.	
République Argentine.	Buenos-Aires and Campana Railway C. Ld.	7	400.000	20	£ 477.480	7 0/0	£ 439.286	»	Pour la garantie les frais d'exploitation sont calculés à 50 0/0.
	Buenos-Aires and Ensenada Port Railw. C. Ld.	»	»	»	700.000	6 0/0	15.500	10 7/8	Le cap. actions est divisé la moitié en actions de préférence; ce sont celles-ci qui ont reçu le dividende.
	Buenos-Aires Great Southern Railw. C. Ld.	»	»	»	1.950.000	6 0/0	770.135	169	246 1/2 milles.
	Central Argentine Railw. C. Ld.	7	1.643.000	40	1.300.000	6 0/0	549.400	120	La garantie est de 10.000 £ par mille.
	East Argentine Railw. C. Ld.	7	500.000	40	668.000	7 0/0	310.200	20 1/2	55 milles. Les obligations n'ont pas été encore émises.
Brésil.	Northern Railway of Buenos-Aires C. Ld.	7	150.000	20	235.000	5 0/0	223.547	18	Cette ligne ne fait pas ses frais. 77 m.
	Alagoas Railway C. Ld.	7	512.242	30	300.000	7	212.242	22 1/2	Comp. brésilienne.
	Bahia and S. Francisco Railw. C. Ld.	7	1.800.000	90	1.800.000	6	711.900	23 1/2	Les oblig. n'ont pas encore été émises.
	Brazilian Imperial Central Bahia R. C. Ld.	7	1.462.500	30	737.500	5 1/2	393.700	22 1/2	60 milles.
	Campos ant Carangola Railway C.	7	675.000	30	»	»	»	»	Entre les actions il y en a des déferées pour £ 118.300. — 75 milles.
	Conde d'Eu Railway C. Ld.	7	675.000	30	425.000	7	313.238	22	Il n'a été émis encore que £ 750.000 act.
	Donna Theresa Christina Railw. C. Ld.	7	613.238	30	300.000	6	262.500	25 1/2	Comp. brésilienne.
	Great Western of Brazil Railw. C. Ld.	7	562.500	30	300.000	5 1/2	368.300	22	Comp. brésilienne au cap. de £ 1.221.400
	Imperial Brazilian Natal and Nova Cruz R. C. Ld.	7	618.300	30	431.700	6	400.000	25	Comp. chilienne (le cap. est en pesos).
	Minas and Rio Railway C. Ld.	7	1.816.875	30	1.000.000	6	168.620	»	Cette Comp. fut achetée par la Comp. univ. du canal interocéanique.
Chili.	Porto Alegre and New Hamburg (Br.) R. C. Ld.	7	202.500	60	242.300	5 1/2	248.930	105	Le Gouvernement donne une subvention annuelle de £ 112.000.
	Recife and S. Francisco (Pernambuco) R. C. Ld.	7	1.200.000	»	950.000	6	600.000	»	Comp. péruvienne. 142 milles.
	S. Paulo and Rio de Janeiro Railw. C.	7	1.200.000	30	»	»	»	»	Comp. péruvienne.
	S. Paulo (Brazilian) Railway C. Ld.	7	2.650.000	30	2.500.000	5 1/2	750.000	39	128 milles.
	Western Railway C. of S. Paulo.	»	»	»	»	7	150.000	»	110 —
	Copiapó Railway Comp.	»	»	»	840.000	8	»	68	146 —
	Coquimbo Railway Comp.	»	»	»	549.540	7	156.000	»	
	Panama Railroad Comp.	»	»	»	»	»	»	»	
	Honduras inter-oceanic Railw. C. Ld.	»	»	»	5.347.720	6	2.000.000	3 1/2	
	Mexican Railw. C. Ld.	»	»	»	5.820.780	7	1.000.000	»	
Colombie.	Arica and Tacna Railw. C. Ld.	»	»	»	800.000	5 1/2	35.000	»	
	Iquique and La Noria Pizagua y Sal de Obispo R. Lima Railways Company Ld.	»	»	»	»	5	290.000	5 1/2	
	National Pisco to Ica R. C.	»	»	»	»	6	470.000	»	
	Central Uruguay R. C. of Montevideo Ld.	»	»	»	1.000.000	6	600.000	9 1/4	
	North Western R. of Montevideo C. Ld.	7	1.100.000	40	810.000	6	600.000	»	
Pérou.	Uruguay Central ant Higuieritas R. C. of Mv° Ld.	7	1.460.000	40	82.200	7	164.400	»	
			19.244.425		30.017.220		11.772.868		
			2.693.000		5.330.480		2.308.068		
Uruguay.	Résumé.								
	République argentine								
	Brésil.		13.988.125		8.986.500		4.179.600		
	Uruguay.		2.560.000		4.892.200		1.234.400		
	Autres États ci-dessus énumérés.		»		3.808.140		4.050.800		

EMPRUNTS DES GOUVERNEMENTS LATINO-AMÉRICAINS DANS LE MARCHÉ DE LONDRES

ÉTATS	Date de l'émission.	SOMME DE L'EMPRUNT	SOMME AMORTIE	SOMME A AMORTIR	INTÉRÊT	AMORTISSEMENT		PRIX D'ÉMISSION	Dernier prix à la cote officielle.	OBSERVATIONS	
						PAR AN	FORME				
République argentine.	1868	£ 2.500.000	£ 1.226.900	£ 1.273.100	6 0/0	2 1/2 0/0 ac.	Tirages semestr.	72 1/2	101		
	1871	6.122.400	2.336.900	3.785.500	6 0/0	2 1/2 0/0 ac.	»	88 1/2	100		
	1872 et 1874	3.648.243	662.843	2.985.400	6 0/0	1 0/0 ac.	Achat sur place.	76 et 80	97 1/2	Cet emprunt est en pesos fuertes, (hard dollars).	
	1876	1.200.000	»	1.200.000	9 0/0	4 0/0 ac.	Offre des porteurs	»	112	L'amortissement n'a pas eu lieu jusqu'à maintenant parce que les porteurs des titres ne veulent les offrir qu'au-dessus du pair.	
	1881	2.450.000	11.800	2.438.200	6 0/0	1 0/0 ac.	Tirage semestr.	91 0/0	96	Cet emprunt fut émis à Paris.	
		15.920.643	4.238.443	11.682.200							
Bolivie.	1871	1.654.000	»	1.654.000	6 0/0	1 0/0 ac.	»	68 0/0	2 1/2 0/0	Emprunt Church. Une partie du montant resté à Londres, fut divisée entre les porteurs de titres.	
Brésil.	1852	1.040.600	734.400	309.200	4 1/2 0/0	1 0/0 ac.	Achat sur place.	95 0/0		Le gouvernement ne s'oblige à amortir que si les titres sont au-dessous du pair.	
	1858	1.526.500	1.510.000	16.500	4 1/2 0/0	2 0/0 ac.	»	93 0/0		Mêmes conditions que les précédentes.	
	1860	1.373.000	1.072.000	301.000	4 1/2 0/0	1 1/2 0/0 ac.	»	90 0/0		Mêmes conditions.	
	1863	3.855.300	2.226.900	1.628.400	4 1/2 0/0	1 1/2 0/0 ac.	»	88 0/0	99	Mêmes conditions, mais en outre le gouvernement se réserve le droit d'amortir par des tirages au pair dans le cas où les titres auraient des primes en bourse.	
	1865	6.963.600	1.528.500	5.435.100	5 0/0	1 0/0 ac.	Tirages semestr.	74 0/0	100		
	1871	3.459.600	415.700	3.043.900	5 0/0	1 0/0 ac.	»	89 0/0	101		
	1875	5.301.200	287.900	5.013.300	5 0/0	1 0/0 ac.	Achat sur place.	96 1/2 0/0	101	Mêmes conditions d'amortissement que l'emprunt de 1863. — L'amortissement ne commença qu'en 1877.	
	1879	5.837.062	205.625	5.631.437	4 1/2 0/0	1 1/2 0/0 ac.	»	89 0/0	91	Mêmes conditions d'amortissement que l'emprunt de 1863.	
			29.356.862	7.978.025	21.378.837						
	Buenos-Aires (prov. argentine.)	1824	1.000.000	353.600	646.400	6 0/0	1/2 0/0 ac.	Achats sur place.	85 0/0	97	Le service est fait par le gouvernement National.
	1857	1.641.000	1.113.200	527.800	3 0/0	1/4 0/0 ac.	»	...	97 1/2		
	1870	1.034.700	136.300	898.400	6 0/0	1 0/0 ac.	Tirages semestr.	88 0/0	99	Le gouvernement s'est réservé le droit d'augmenter l'amortissement.	
	1873	2.040.800	162.300	1.878.500	6 0/0	1 0/0 ac.	»	89 1/2 0/0	97 1/2		
	1882	2.049.200		2.049.200	6 0/0	»	»		94		
		7.765.700	1.765.400	6.000.300							
Chili.	1842	756.500	577.096	179.404	3 0/0	»	Tirage ou achat.	L'amortissement de toutes les dettes du Chili est suspendu depuis mai 79.	
	1858	1.554.800	604.800	950.000	4 1/2 0/0	1/2 0/0 ac.	Tirage ou achat a option du gouv't.	92 0/0	83		
	1866	1.120.920	436.820	684.100	7 0/0	1 1/2 0/0 ac.	Tirage semestriel.	92 0/0	103		
	1867	2.000.000	674.700	1.325.300	6 0/0	2 0/0 ac.	Tirage annuel.	84 0/0	102		
	1870	1.012.700	178.800	833.900	5 0/0	1 0/0 ac.	Tirage semestriel.	...	91	Pendant les cinq premières années, le fond d'amortissement était de 5 0/0 par an.	
	1873	2.276.500	284.100	1.992.400	5 0/0	2 0/0 ac.	»	94 0/0	92		
	1875	1.900.000	143.300	1.756.700	5 0/0	2 0/0 ac.	»	88 1/4 0/0	91	Le public ne souscrivit que £ 1.143.400.	
		10.621.420	2.899.616	7.721.804							
Colombie.	1877	2.000.000	74.100	1.925.900	4 3/4 0/0	...	Tirage trimestriel.	Dernier coupon payé en octobre 1879.	
Costa Rica.	1871	1.000.000	121.300	878.700	6 0/0	2 0/0 ac.	Tirage semestriel.	72 et 74	22	Paiements suspendus depuis mai 1874.	
	1872	2.400.000	64.300	2.335.700	7 0/0	1 0/0 ac.	»	82	16		
		3.400.000	185.600	3.214.400							
Équateur.	1867	1.824.000	»	1.824.000	1 à 6 0/0	»	»	»	12	Paiements suspendus depuis mai 1868.	
Entre Rios. (p. argent.)	1872	226.800	74.700	152.100	7 0/0	2 1/2 0/0 ac.	Tirage semestriel.	90 0/0	102	Le gouvernement s'est réservé le droit d'amortir extraordinairement la dette par des achats sur place.	
Guatemala.	1856	100.000	24.400	75.600	5 0/0	...	Tirage semestriel.	...	35	Paiements suspendus depuis février 1876.	
Honduras.	1867	1.000.000	99.300	900.700	10 0/0	5 0/0 ac.	Tirage annuel.	80 0/0	5 1/2 0/0		
	1867	90.000	11.200	78.800	5 0/0	...	Achats sur place.	...	5	Paiements suspendus depuis 1873.	
	1870	2.500.000	257.500	2.242.500	10 0/0	6 0/0 ac.	Tirage annuel.	80	6		
		3.590.000	368.000	3.222.000							

EMPRUNTS DES GOUVERNEMENTS LATINO-AMÉRICAINS DANS LE MARCHÉ DE LONDRES (suite).

ÉTATS	Date de l'émission.	SOMME DE L'EMPRUNT	SOMME AMORTIE	SOMME A AMORTIR	INTÉRÊT	AMORTISSEMENT		PRIX D'ÉMISSION	Dernier prix à la cote officielle.	OBSERVATIONS
						PAR AN	FORME			
Mexique.	1851	£ 10.241.650	»	£ 10.241.650	3 0/0	»	»	»	24 3/4	Paiements arrêtés depuis 1866.
	1864	4.864.800	»	4.864.800	3 0/0	»	»	»	13	Paiements arrêtés depuis 1867.
	1864	12.365.000	»	12.365.000	6 0/0	1 0/0 ac.	»	63 0/0	...	Cet emprunt a été répudié par le gouvernement de la République.
Paraguay.	1871	27.471.450	»	27.471.450						
	1871	1.000.000	43.000	957.000	8 0/0	2 0/0 ac.	Tirages trimestr.	80 0/0	11	Paiements arrêtés depuis mai 1871.
	1872	2.000.000	1.451.700	548.300	8 0/0	2 0/0 ac.	»	85 0/0	11	Paiements arrêtés depuis avril 1874. — Le public ne souscrivit qu'une faible partie de l'emprunt.
Pérou.	1870	3.000.000	1.494.700	1.505.300						
	1870	11.920.000	778.420	11.141.580	6 0/0	2 0/0 ac.	Tirages semestr.	82 1/2 0/0	14 1/2	Tous paiements arrêtés depuis 1876. — Une somme de £ 11.141.580, des titres 5 0/0 est en dépôt à la Banque d'Angleterre. Les dépôts de guano étant au pouvoir des forces chiliennes le gouvernement du Chili a promis de diviser avec les créanciers du Pérou en Europe le produit de la vente du guano.
	1872	36.800.000	2.777.500	34.022.500	5 0/0	2 0/0 ac.	»	77 1/2 0/0	11 1/2	
	48.720.000	3.555.920	45.164.080							
San Domingo.	1869	757.700	247.310	510.390	6 0/0	1 0/0 ac.	Tirages semestr.	70 0/0	14	Paiements arrêtés depuis 1872. — Somme placée effectivement £ 530.390.
Santa-Fé. (p. argent.)	1874	300.000	72.400	227.600	7 0/0	2 1/2 0/0 ac.	Tirages semestr.	92 0/0	101	
Uruguay.	1871 et 1872	3.500.000	404.000	3.096.000	6 0/0	2 1/2 0/0 ac.	Tirages semestr.	»	42 1/4	En août 1876, le paiement des intérêts fut suspendu en vue de circonstances exceptionnelles. — Par un accord entre le gouvernement et les porteurs des titres on recommença à payer les intérêts en février 1878, mais avec une réduction du taux de 6 0/0. — En février 1883, le paiement de l'intérêt intégral sera repris; l'amortissement dorénavant sera fait au prix des offres en licitation. Les titres émis en 1878 furent en paiements des coupons arriérés.
	1878	371.520	»	371.520	6 0/0	»	»	»	40	
		4.871.520	1.362.300	3.509.220						
Venezuela.	1881	2.750.000	»	2.750.000	3 et 4 0/0	...	Achats sur place.	»	36	Cet emprunt a été émis pour £ 4.000.000 dont 1.250.000 correspondent à la dette interne.
		162.280.895	23.382.614	137.898.281						
		4.871.520	1.362.300	3.509.220						

Revue commerciale.

Nous commençons à recevoir de nos correspondants spéciaux des renseignements exacts et minutieux sur les différents produits. — Dans la suite nous compléterons l'organisation de cette section de notre journal, avec les correspondances commerciales d'Amérique. — Nous recevons avec plaisir les nouvelles et observations de nos souscripteurs, et, nous leurs ferons parvenir par lettre les renseignements spéciaux dont ils nous feront la demande.

Voici la situation actuelle des produits de l'Amérique latine dans quelques marchés principaux.

Havre, 23 septembre 1882.

Laine. — Mouvement du marché dans les six premiers mois de 1882.

	IMPORTATIONS.	DÉBOUCHÉS.	STOCK au 30 juin
Buenos-Aires	58.080	72.598	34.309
Montevideo et Entre-Rios	9.914	17.272	6.568
Pérou et Chili	6.014	8.589	86
Russie	2.535	161	335
Espagne	»	2.712	317
Diverses provenances	292	243	»
	76.835	101.575	41.615

DERNIERS COURS.

LAINES.	SUPÉRIEURE.	BONNE.	MOYENNE.	INFÉRIEURE.
Classes du Havre.				
BUENOS-AIRES, EN SUINT				
	fr.	fr.	fr.	fr.
Mérinos	2 40 à 2 30	1 85 à 2 05	1 60 à 1 75	1 30 à 1 50
1 ^a	2 05 à 2 25	1 80 à 2 —	1 55 à 1 70	1 25 à 1 45
2 ^a	2 — à 2 20	1 75 à 1 95	1 55 à 1 65	1 25 à 1 45
3 ^a	1 90 à 2 10	1 70 à 1 85	1 50 à 1 60	1 20 à 1 40
Agneaux	1 90 à 2 10	1 70 à 1 85	1 45 à 1 65	1 15 à 1 35
Vent. et Morc.	1 15 à 1 50	1 05 à 1 40	» 90 à 1 25	» 65 à 1 10
Linc ⁿ et Crois.	2 20 à 2 40	1 90 à 2 10	1 70 à 1 80	» — à » —
MONTEVIDEO, ENTRE-RIOS, B.-ORIENTALE ET R.-GRANDE, EN SUINT				
	fr.	fr.	fr.	fr.
Mérinos	2 40 à 2 50	2 15 à 2 30	1 90 à 2 05	» — à » —
1 ^a	2 35 à 2 45	2 10 à 2 25	1 85 à 2 —	» — à » —
2 ^a	2 25 à 2 35	2 05 à 2 20	1 85 à 2 —	» — à » —
3 ^a	2 15 à 2 25	1 95 à 2 10	1 80 à 2 —	» — à » —
1 ^a et 5 ^a	1 60 à 2 —	1 50 à 1 90	1 30 à 1 75	» — à » —
Agneaux	2 10 à 2 20	1 85 à 2 —	1 60 à 1 75	» — à » —
Vent. et Morc.	1 35 à 1 75	1 20 à 1 65	1 15 à 1 50	» — à » —

	SUINT.	LAVÉE.
Pérou	fr. 1 40 à 1 90	1 30 à 2 90
Chili.	fine	1 60 à 1 90
	métis	1 30 à 1 70
	commune	1 — à 1 25
	noire	» 75 à 1 70
Pelades Mérinos	1 35 à 1 70	» — à » —
» Métis	1 25 à 1 60	» — à » —

Russie.	{ suint.	1 70 à 2 25	» — à » —
	{ lavée à chaud.	» — à » —	2 — à 5 —
	{ Donskoy lavée.	» — à » —	1 80 à 2 20
Espagne.	{ fines légères.	1 75 à 1 90	2 20 à 3 50
	{ lourdes	1 20 à 1 40	» — à » —
Portugal.	{ noires	1 20 à 1 70	» — à » —
		» 70 à 1 30	» — à » —

PEAUX DE MOUTON, EN SUINT, COURS NOMINAUX

	BUENOS-AIRES.	MONTEVIDEO.
Mérinos.	1 30 à 1 80	1 80 à 2 05
1 ^a	1 25 à 1 70	1 70 à 2 —
2 ^a	1 20 à 1 65	1 60 à 1 85
3 ^a	1 15 à 1 50	1 40 à 1 70
4 ^a et commune.	» 70 à 1 30	» 80 à 1 40
Mi-laine.	1 20 à 1 50	1 40 à 1 70
Rasons et mi-rasons.	» 60 à 1 30	» 70 à 1 40
Agneaux grands.	1 25 à 1 60	1 30 à 1 80
— moyens.	» 90 à 1 40	» 90 à 1 50
— petits et mort-nés.	1 — à 1 85	1 — à 1 80

Les affaires de gré à gré sont pour ainsi dire nulles ; au commencement de la semaine, on a vendu 78 b. B.-Aires suint, à fr. 2 le kil., acq.

Depuis mardi, l'attention est concentrée sur nos grandes enchères périodiques, qui ont attiré un grand nombre d'acheteurs. A la première séance on a adjugé 1,989 b., sur 2,381 b. offertes. La vente a été animée et les prix de juillet ont été obtenus pour les Buenos-Aires, surtout les belles qualités ; les prix de Montevideo ont été moins bien tenus, mais les prix obtenus n'ont pas marqué de baisse sur les cours rayés précédemment pour les affaires traitées de gré à gré. — A la deuxième séance il y avait un peu moins d'entrain, à cause des prétentions élevées des détenteurs ; les prix sont restés sans changement. Sur 2,505 b. offertes, 936 ont été vendues et 1,569 retirées. — A la troisième séance on a adjugé 965 b., sur 3,140 b. présentées. Les enchères ont été animées et les prix sont restés sans changement sur les cours du début — Cette après-midi, à la quatrième et dernière séance, l'animation a continué ; il y avait un très bon choix et les prix ont été tenus fermes. Sur 2,483 b. représentées, 1,726 b. ont été vendues. — En résumé, sur 10,495 b. présentées aux quatre séances, on a adjugé 4,009 b. B.-Aires, 1,078 b. Montevideo, 428 b. Russie, 101 b. divers, total vendu, 5,606 b.

Cuir. — Mouvements du marché dans les 6 premiers mois de l'année.

	IMPORTATIONS.	DÉBOUCHÉS.	STOCK.
Plata et Rio-Grande secs.	9.654	24.201	11.914
Plata salés.	94.766	117.353	27.271
Rio-Grande salés	30.720	37.453	1.611
Diverses provenances	162.430	157.602	19.786
	297.570	333.609	60.582

Prix fermes et en hausse.

DERNIERS COURS, LES 50 KILOS ACQ.

PLATA secs, Bœufs, 1 ^{re} sorte, 13/16 kil. . . fr.	137	» à 140
— — — 1 ^{re} — 11/12 1/4 kil. . .	133	» à 135
— — — 1 ^{re} — 10/11 kil.	120	» à 125
— — — 2 ^e —	105	» à 127 50
— — — inférieurs	85	» à 105
— — — Vaches 1 ^{re} sorte, 10/11 kil.	130	» à 135
— — — 1 ^{re} — 9/10 kil.	122 50	à 130
— — — 2 ^e —	100	» à 125
— — — inférieures.	85	» à 100
— — — Veaux.	90	» à 115
RIO-GRANDE secs. { bons.	115	» à 125 » N
— { secondaires	95	» à 110
PLATA Saladeros { nouveaux { 28/29 kil.	72	» à 73 50
— { Bœufs { 27/28 kil.	71	» à 72 » N
— { anciens { 29/30 kil.	70	» à 72
— { 27/28 kil.	68	» à 69
— { Vaches.	68	» à 71
— { 19/20 kil.	68	» à 71
— { 21/22 kil.	71	» à 74
— { Veaux légers, la pièce.	» 50	à 2 50 M
Dito Mataderos { Bœufs.	68	» à 72
— { Montevideo. { Vaches, 20/22 kil.	67	» à 72
CHEVAUX secs, la pièce.	5	» à 10
— salés, les 50 kilog., Plata.	40	» à 55 50
— — — R.-Grande.	40	» à 47 50

RIO-GRANDE { Bœufs étendus, 28/30 kil.	67	» à 68 » N
— { 22/27 kil.	64	» à 67 » N
Saladeros. { Bœufs ronds.	70	» à 72 » N
— { 28/29 kil.	66	» à 69 » N
— { 21/27 kil.	65	» à 67 »
BAHIA secs.	100	» à 112 50
— salés secs.	85	» à 92 50
CENTRE-AMÉRIQUE secs et avec apprêt.	80	» à 105 »
COTE-FERME secs et avec apprêt.	80	» à 105 »
FERNAMBOURG secs.	100	» à 112 50
— salés secs	95	» à 98 » M
— salés verts 21/22 kil.	66	» à 67 » N
PARA salés verts	60	» à 62 »
LIMA et PLATA secs	85	» à 105 »
— salés secs { Bœufs.	80	» à 85 »
— { Vaches.	80	» à 82 50
— salés verts { Bœufs.	63	» à 64 »
— { Vaches.	62	» à 63 »
MINAS secs état sain	125	» à 130 »
RIO-JANEIRO salés verts { Bœufs 31/36 kil.	57	» à 60 »
— { Vaches 25/28 kil.	55	» à 60 »
— plus légers.	50	» à 54 »
TAMPICO secs et salés secs	90	» à 105 »
MEXIQUE secs	100	» à 125 »
TRINIDAD salés verts.	63	» à 70 »
VALPARAISO salés secs { Bœufs.	95	» à 100 N M
— { Vaches.	80	» à 90 N M
— salés verts { Bœufs.	65	» à 69 »
— { Vaches.	63	» à 65 »
CHILI secs et avec apprêt.	80	» à 100 » N
CHEVREUX de Buenos-Aires, la douzaine	5	» à 21 » N
CHEVRES et CHEVRETTES —	10	» à 45 » N
CHEVREUX Mexique et Texas —	5	» à 17 » N
CHEVRES et CHEVRETTES, —	8	» à 40 » N
CHEVREUILS Buenos-Aires —	19	» à 24 » N
RAGONDINS. le kil.	4	» à 4 40

Suifs. — STOCK AU 30 JUIN

Bœuf.	1.516 pipes	213 1/2 pipes
Mouton.	320	»
	776.600 N. K.	

DERNIERS COURS.

Bœuf.	51 à 52 fr.	} les 50 kil. acq.
Mouton	49 à 50 »	

Crins et plumes. — Les crins, dont il ne s'était pas traité d'affaire importante depuis longtemps, ont eu le débouché de 40 b. R.-Grande cheval à fr. 165 par 50 kil. acq. — Nous aurons une vente publique de cet article le 19 octobre prochain on offrira aux enchères 42 c.

Les plumes sont toujours négligées.

Cacaos. — Les cacaos sont au grand calme, mais fermement tenus. Nous n'avons connu cette semaine que la vente de 60 s. Haïti à fr. 48 des 50 kilog., ent.

Nous avons reçu : 269 qts 39 blé de la Martinique, 959 s. de la Côte-Ferme, 58 s. cacao 1 s. balayures de Haïti, 1,027 s. du Para.

Céréales. — Pas d'affaires en blés exotiques de gré à gré depuis huit jours.

Cette après-midi, nous avons deux ventes publiques de blés, l'une comportant : 1,400 s. rouge d'hiver et 517 quintaux Californie, le tout en état sain ; l'autre : 1,276 s. Californie et 13 s. rouge d'hiver, le tout plus ou moins avarié ou ramassés. Nous ne connaissons pas encore le résultat de la première de ces enchères ; mais à la seconde, il n'a été vendu que 735 s. Californie, de fr. 10 75 à 26 les 100 kil. acq., et les 13 s. rouge d'hiver, à fr. 14 50.

Une autre vente publique, comprenant : 2,517 s. et 743 pochettes blé roux tendre de Bombay est annoncée pour le 26 courant.

Les importations de la semaine comportent : 1,369 s. farine et 2,971 s. blé de N-York ; 6 gren. 7,200 s. blé de N-Orléans ; 5 gren. avoine du Nord ; 90 b. orge de Rotterdam ; 6 s. farine de maïs, 180 s. blé d'Angleterre ; 1 gren. avoine ; 13 b. seigle. 61 b. orge par cahotage.

Londres, le 29 septembre 1882

Bien mauvaise tendancés dans les cafés. — Ventes moins faciles et animées ; first ordinary to good first 65 sh. à 46 sh. Dépêche de New-York 9 1/4 ; égale époque de 1881 12 cts et de 1880 15 cts.

Anvers, 29 septembre 1882

Laines ; les belles qualités seules sont recherchées (les prix sont les même que nous publions du Havre).

Le Havre, le 28 septembre 1882.

CAFÉ

COURS	AUX 50 KIL. ENTREPOT		
	le 28 sept. 1881	le 28 sept. 1882	
Brésil	Rio très ord. et inf.	43 — à 52	32 — à 36
	» ord.	54 — à 60	40 — à 42
	» bon ord.	62 — à 64	44 — à 48
	» fin ord. et sup.	65 — à 72	50 — à 56
	» lavé ord. à bon	68 — à 72	60 — à 70
	» » fin et supr.	75 — à 85	72 — à 80
	» Capitania.	52 — à 56	36 — à 42
	SANTOS triage et inf.	40 — à 52	34 — à 38
	» très ord. à ord.	54 — à 60	40 — à 46
	» bon ord. à fin ord.	62 — à 68	50 — à 56
Haïti	» sup. et Caracoli.	70 — à 85	60 — à 74
	» lavé.	70 — à 85	70 — à 85
	BAHIA, Valença, Nazareth.	— — à — M	— — à — M
	» Moritiba	55 — à 65	40 — à 50
	» Caravilas.	— — à — M	— — à — M
	Cap, Gonaïves, St-Marc.	64 — à 78TQ	52 — à 60
	JACMEL.	63 — à 72TQ	50 — à 56
	PORT-AU-PR. et Soute.	61 — à 70TQ	49 — à 53
	Jérémie, Cayes et autres.	60 — à 70TQ	48 — à 50
	PORTO-RICO	80 — à 110	78 — à 98
U. Amérique	PORTO-C ^o et LAGUAYRA	70 — à 75	53 — à 62
	DITO GRAGÉS.	80 — à 105	70 — à 95
	COLOMBIE, Macaraïbo, avanilla, Guayaquil	68 — à 75	55 — à 70
	» gragés.	76 — à 85	72 — à 80
	SALVADOR, NICARAGUA	72 — à 76	56 — à 65
	DITO gragés.	78 — à 82	70 — à 80
	COSTA RICA et GUATEM.	65 — à 75	58 — à 66
	DITO gragés.	80 — à 100	74 — à 85
	HONDURAS	80 — à 100	70 — à 85
	Java.	— — à — M	— — à — M
Indes	Padang et Macassar.	75 — à 90	70 — à 85
	Manille	72 — à 76	60 — à 70
	Ceylan natif trié.	75 — à 85	65 — à 78
	» plantation	— — à — M	— — à — M
	Wynard et Malabar.	88 — à 90	72 — à 80
	MOKA	95 — à 100	80 — à 90
Mysore	— — à — M	— — à — M	

N veut dire nominal.
M veut dire manque en première main.
TQ veut dire tel quel.

Stock, au 30 septembre.

	sacs	fûts
BRÉSIL (Rio, Santos, Bahia et Ceara).	582332	—
HAÏTI (Divers)	245146	—
PORTO-RICO	14242	500
PORTO-CABELLO et LAGUAYRA.	40454	—
INDES (Java, Malabar, Manille, Mysore, Winard et Ceylan).	100147	—
U.-AMÉRIQUE, MOKA et divers et des ENTS.	68275	723
TOTAUX	1020596	1223
DITO EN 1881	822325	1361
DITO EN 1880	412653	968

Ventes dans la dernière semaine : 25,000 sacs.
Le Santos à terme reste sans changement; pour les livraisons décembre à 46 fr. Les prix sont en faveur des vendeurs; on constate une reprise de 1 fr. sur le Santos.
L'enchère hollandaise du 20 courant a présenté un résultat considéré favorable; les prix ont atteint les taxations.

Rio-Janeiro, par télégraphe, le 24 septembre 1882

Marché calme; prix très faibles. — G.-First, 3,800/3,950 — Change : Paris, 455; Londres, 21. — Stock 297,000. — Exportations de la semaine : Canal et Nord, 32,000; Méditerranée, 20,000; Amérique, 78,000. — Ventes de la semaine : Canal et Nord, 38,000; Méditerranée, 5,000; Amérique, 12,000. — Recettes journalières, 2,250.

Santos.

Marché calme — Ventes de la semaine : Europe, 10,000; Amérique, nulles. — Exportations de la semaine : Nord d'Europe, nulles; Amérique, nulles. — Recettes journalières, 6,900. — Stock, 196,000. Prix supérieurs 3,500 à 3,700.

Arts, sciences et faits divers.

La ville d'Alexandrie — sur laquelle on peut dire que les regards du monde entier sont fixés en ce moment — a eu des destinées très diverses.

Elle a été fondée par Alexandre le Grand, l'an 332 avant Jésus-Christ, dans une situation des plus favorables, c'est-à-dire dans une baie que le Nil ne couvre pas de son limon, en face l'île dite de Pharos. Ptolémée Soter qui, après la mort d'Alexandre, y avait fixé son séjour, réunit cette île à la terre ferme par une jetée large de 7 stades (1,300 mètres), appelée à cette époque *Heptastadion* et créa ainsi deux ports, l'un à l'ouest (autrefois le grand port), l'autre à l'est (le port dit heureux).

La jetée avait, à son centre, une large ouverture par laquelle les navires pouvaient passer de l'un à l'autre port. Par suite de l'accumulation des débris de l'ancienne ville, tombés ou jetés à la mer, et des travaux effectués à diverses époques, sa largeur fut portée à 1,500 mètres, et une partie de la ville y a été, depuis, construite.

A l'est de l'ancienne île de Pharos se trouvait, au temps de Ptolémée Philadelphie, une tour ayant à son sommet un feu fixe d'une grande intensité. La hauteur de cette tour était de 180 mètres. Elle passait pour une des sept merveilles du monde et a donné son nom à tous les appareils de même nature (phares) construits depuis.

Alexandrie grandit et prospéra si rapidement qu'elle fut bientôt, au point de vue intellectuel, politique et commercial, une des villes les plus importantes du monde connu. La philosophie dite alexandrine, qui contribua à faire, avec le christianisme, une des plus grandes révolutions morales connues, lui doit son nom. Le musée de la ville était célèbre et sa bibliothèque possédait plus de 900,000 manuscrits.

On sait qu'après la mort d'Alexandre, le plus célèbre de ses lieutenants, Ptolémée Soter, prit possession de l'Égypte. Les querelles de ses successeurs, et notamment de Cléopâtre, de son frère et de Ptolémée XII, provoquèrent, sous le règne de ce souverain, l'intervention des Romains. Pompée fut chargé d'y rétablir l'ordre et d'administrer sous le nom du roi régnant.

Vaincu à Pharsale par César, il se rendit en Égypte. Mais, à peine débarqué, il fut assassiné par l'ordre de Ptolémée. César, qui l'avait suivi, fit une entrée triomphale à Alexandrie. Il n'en dut pas moins soutenir des luttes vives et prolongées contre les habitants de la ville et les troupes de Ptolémée. C'est dans un de ces combats que fut brûlée la célèbre bibliothèque du Musée.

Antoine, venu en Égypte après la mort de César, se fit pardonner sa vie de scandaleuses orgies avec Cléopâtre en transportant à Alexandrie une remarquable collection de parchemins qui remplaça dans une certaine mesure, celle que les flammes avaient dévorée.

On sait qu'elle fut prise d'assaut, contre les Turcs, le 2 juillet 1798, par le général Bonaparte.

Elle est redevable de ce que nous appellerons sa résurrection à Méhémet-Ali, qui a fait creuser, en 1819, le canal de Mahmoudié, et a sensiblement amélioré ou plutôt rétabli l'ancienne canalisation du Delta. Fidèles à la même politique, ses successeurs, et surtout Ismaïl-Pacha (1863-1879), ont rendu à Alexandrie, par des travaux publics et des embellissements considérables, une notable partie de son ancienne splendeur.

Telle était la situation, lorsque le bombardement, l'incendie et l'assassinat ont de nouveau consommé sa ruine.

Avant ces douloureux événements, Alexandrie avait une population évaluée à 215,000 âmes. Elle est située — comme l'ancienne ville — à l'embouchure du bras occidental du Nil, sur un sol sablonneux, entre la mer et le lac, ou exactement le marais Maréotide. Elle commande les deux ports appelés : celui de l'ouest, Port-Vieux; celui de l'est, Port-Neuf. Elle est — ou du moins, elle était — le siège d'un gouverneur, d'un archevêché copte, d'une cour d'appel internationale et de plusieurs consulats (allemand, anglais, français, italien). Elle est entourée, du côté de la mer, d'une vieille muraille que l'on croit être celle que les Arabes construisirent après avoir détruit presque entièrement l'ancienne ville. Cette muraille est flanquée d'un assez grand nombre de bastions et de forts parmi lesquels il faut citer celui dit le Château, près du phare (à la pointe ouest de la jetée), le fort Ada, le fort de l'ancien Phare (tous les deux à la pointe nord de la jetée), plus loin le fort de Meks (près des catacombes, à l'ouest de la jetée), le fort Napoléon, le fort Silsicle, etc.

Le commerce de l'Égypte presque entièrement concentré à Alexandrie avant l'ouverture du canal de Suez, a aujourd'hui son siège principal à Port-Saïd, à l'embouchure nord du canal. Alexandrie était éclairée au gaz depuis 1865 et possédait, depuis 1860, une conduite d'eau douce, conduite qui n'aurait pas suffi aux besoins des habitants sans l'existence de nombreuses citernes soigneusement entretenues.

Le climat est considéré comme sain, la chaleur étant tempérée par les brises de mer.

La ville n'a pas l'aspect d'une cité orientale, sauf à l'extrême nord, dans le quartier habité par les Turcs, et, entre les deux ports, dans le quartier arabe. La partie sud (et la plus étendue), appelée la ville franque, a tout à fait la physionomie européenne. Les rues sont généralement larges et à angle droit; quelques-unes seulement sont pavées; beaucoup n'ont pas de nom; les noms de celles qui en ont sont presque tous en français.

Quelques mots, en finissant, sur l'Égypte.

L'Égypte est une des provinces tributaires de la Turquie, à laquelle elle paye un tribut annuel de 150,000 bourses (de 125 francs chacune). Son territoire, y compris ses dépendances, est d'environ 2,722,000 kilomètres carrés; celui de la province d'Égypte proprement dite de 1,021,000 kilomètres carrés. Sa population est évaluée à 17 millions d'habitants; celle de la province, à 5 millions et demi. De l'ensemble du territoire, seule la vallée et le delta du Nil, c'est-à-dire environ 30,000 kilomètres carrés, sont cultivables.

La partie du Delta qu'inonde le Nil a une largeur moyenne de 30 kilomètres. Le sous-sol est formé de roches ou de sable que le Nil a couverts de limon à une profondeur de 12 mètres. Lorsque l'inondation est régulière, ou que les canaux amènent de l'eau en quantité suffisante, les récoltes sont abondantes; dans le cas contraire, il reste stérile.

A peu près les trois quarts de la population se composent de fellahs ou fellaks (*fellah* en arabe), tous voués à la culture du sol, généralement pauvres, misérables même, et vivant dans un état voisin de l'esclavage. On suppose que ce sont les descendants des anciens Égyptiens, mêlés toutefois d'immigrants, conquérants et autres. La classe dominante se compose d'Arabes sédentaires, puis des Nubiens, des Turcs, des Levantins (chrétiens syriens immigrants), des Arméniens, etc. On compte en outre un assez grand nombre de Bédouins vivant de la vie pastorale.

D'après le recensement de 1878, la population européenne de l'Égypte se décomposait par nationalités comme suit : 29,963 Grecs, 21,524 Italiens, 14,310 Français, 3,795 Anglais, 2,480 Autrichiens et Hongrois, 1,003 Espagnols, 879 Allemands, 752 Persans, 358 Russes, 139 Américains (des États-Unis), 127 Belges, 119 Hollandais, 60 Danois, 50 Brésiliens, 44 Suédois et Norvégiens, 127 Portugais. De ces 168,653 étrangers, 82,884 habitent Alexandrie; 15,758 le Caire; 3,136 Port-Saïd, 1,494 Suez, etc. Dans toute la haute Égypte on ne comptait que 61 étrangers, et seulement 21 dans l'Égypte centrale.

Les recettes du trésor égyptien montent à 207 millions et demi de francs; la dette est de 2,487,500 000 francs. L'armée est forte d'environ 14,000 hommes; elle compte « un officier par 12 soldats. » En cas de guerre, elle peut être portée à 60,000 hommes et même plus, si l'on incorpore les Bédouins. La flotte se compose de 47 bâtiments et canonnières, portant ensemble 1,760 canons. La flotte marchande comprend environ 600 navires, jaugeant ensemble 61,000 tonnes anglaises de 2,000 livres.

Le commerce de l'Égypte ne manque pas d'importance. La valeur de l'importation a été en 1880, de 175 millions de francs; la valeur de l'exportation de 312 millions. Les principaux articles de l'exportation sont les céréales, le coton, les fruits, et notamment les dattes, le lin, le chanvre, la gomme, l'huile de savon et le sucre.

Le réseau ferré de l'Égypte a un développement de 518 kilomètres.

Le Caire, capitale, a une population de 350,000 habitants. Viennent ensuite : Alexandrie, avec 215,000 habitants; Nagazig, avec 40,000; Suez avec 15,000, Damiette avec 29,000, Rosette avec 29,000, Sint, avec 30,000, Port-Saïd, avec 12,000, Mansoura avec 16,000, Kartoum avec 50,000 et Abed avec 12,000 habitants.

Le canal de Suez a une longueur de 160 kilomètres; sa largeur au plafond est de 22 mètres, et au niveau de l'eau de 58 à 100 mètres; sa profondeur est de 8 mètres. Fin de 1876, les frais de premier établissement montaient à 491 millions de francs.

En 1881, il a été traversé par 2,727 navires, jaugeant ensemble 5 millions de tonnes en nombre rond. La recette a

été, même année, de 50 millions de francs (10 francs de droit par tonne). Au point de vue de l'importance des transports, les divers États européens sont classés (1881) comme suit : Angleterre, 4,792,117 tonnes; France, 289,325; Hollande, 187,900; Autriche-Hongrie, 115,776, Italie, 113,252; Espagne, 103,500; Allemagne, 50,515; Russie, 42,765; Belgique, 12,874, etc.

Ainsi l'Angleterre se sert du canal dans la proportion de 82 pour 100.

La traversée est en moyenne de douze heures, on ne connaît pas de plus grandes vitesses.

La compagnie possède un domaine d'environ 400,000 acres anglais (l'acre = 40 ares) de terre le long du canal, dont environ 160,000 sont cultivables. Aux deux extrémités et au centre se sont formées des villes qui ont déjà pris une grande importance. Ce sont : Port-Saïd, sur la Méditerranée, à l'entrée du canal, qui fait, en dehors de son transit, un commerce considérable; Suez, à l'embouchure du canal, dans la mer Rouge, et, au centre, Ismaïlia, qui devait devenir en quelque sorte la capitale de la compagnie et le centre de ses opérations, mais qui n'a pas encore rempli cette mission. La compagnie possède, dans ces trois villes, des propriétés.

L'Angleterre a acheté, comme on sait, du prédécesseur du khédivé actuel, la nue propriété de 176,000 actions et dispose, par le fait de cette acquisition, de dix voix au sein du conseil d'administration.

Mouvement maritime de steamers entre l'Europe et l'Amérique latine.

DU 1^{er} AU 15 OCTOBRE

En partance

- | | |
|---------------------------|---|
| Octobre 1 ^{er} . | <i>Bordeaux</i> , Santander, Coruna, Cadix, Pernambuco, Bahia, Rio, Montevideo, Buenos-Aires, Valparaiso et Ballas. |
| — 2. | <i>Dervent</i> , Southampton, Lisbonne, Pernambuco, Maceio, Bahia, Rio et Santos. |
| — 2. | <i>Para</i> , Saint-Thomas, San Domingo, Port-au-Prince, Jamaïque, Colon, Savanilla, Saint-Kitts, Antigua, Guadeloupe, Dominica, Martinique, Saint-Lucia, Saint-Vicent, Barbades, Grenade, Trinidad, Demerara, San-Juan-Porto-Rico, Porto-Plata, Havana, Vera-Cruz et tous les ports du Pacifique, (Nord et Sud). |
| — 2. | <i>Henri IV</i> , Havre, Lisbonne, Pernambuco, Bahia, Rio et Santos. |
| — 5. | <i>Gironde</i> , Bordeaux, Lisbonne, Dakar, Pernambuco, Bahia, Rio, Montevideo et Buenos-Aires. |
| — 7. | <i>Écuador</i> , Bordeaux, Carril, Vigo, Lisbonne, Rio, Montevideo et Pacifique. |
| — 8. | <i>Grecian</i> , Havre, Montevideo, Buenos-Aires et Rosario. |
| — 9. | <i>La Plata</i> , Southampton, Cherbourg, Lisbonne, Saint-Vicent, Pernambuco, Bahia, Rio, Santos, Montevideo et Buenos-Aires. |
| — 10. | <i>X</i> , Liverpool, Saint-Thomas, Port-au-Prince, Kingston, Vera-Cruz et Progresso. |
| — 11. | <i>Larne</i> , Southampton, Antilles et les ports du Pacifique (Nord et Sud). |
| — 12. | <i>X</i> , Liverpool, Montevideo, Buenos-Aires, San Nicolas et Rosario. |
| — 14. | <i>France</i> , Marseille, Barcelone, Gibraltar, Saint-Vicent, Rio, Montevideo et Buenos-Aires. |
| — 15. | <i>Ville-de-Buenos-Aires</i> , Bordeaux, (venant du Havre) Montevideo, Buenos-Aires, Rosario et les ports du Parana. |

Attendus

- | | |
|---------------------------|--|
| Octobre 1 ^{er} . | <i>Minho</i> , à Southampton venant de Buenos-Aires, Montevideo, Santos, Rio, Bahia, Pernambuco, Lisbonne et Vigo. |
| — 5. | <i>Niger</i> , à Bordeaux, venant du Brésil et la Plata. |
| — 9. | <i>X</i> , Havre, venant des Antilles et Côte-Ferme. |
| — 13. | <i>Don</i> , Southampton venant du Pacifique (Nord et Sud) et Antilles. |
| — 15. | <i>X</i> , à Saint-Nazaire, venant des Antilles-Mexique et mers du Sud. |
| — 15. | <i>Bearn</i> , à Marseille venant du Brésil et la Plata. |

THE NEW LONDON AND BRAZILIAN BANK

LIMITED

Capital social : £ 1,000,000, dont £ 500,000 versées
FONDS DE RÉSERVE : £ 165,000

SIÈGE SOCIAL : 2, OLD BROAD STREET
London E. C.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. John White Cater, *Président* ;

L'honorable Pascoe Charles Glyn, *Vice-Président*.

MM. James Alexander, Charles Edward Johnston,
Edw. Lonsdale Beckwith, Charles Day Rose,
John Hollocombe, William Freer Scholfield.

Directeur : John BEATON

SUCCURSALES :

Rio Janeiro

Pará,
Pernambuco,
Bahia,
Santos,
São Paulo,

Rio Grande do Sul,
Montevideo,
Lisbonne,
Porto.

AGENCES :

A PARIS : J.-H. Schröder et C^o ;
A HAMBOURG : MM. Mallet frères et C^o ;
A NEW-YORK : Fabbri et Chauncey,
Morton Bliss et C^o.

AU BRÉSIL :

Ceara, Maranhão, Pelotas, Porto Alegre.

EN PORTUGAL :

Amarante, Braga, Coimbra, Faro, Figueira,
Lagos, Guimarães, Portimão, Setubal, Silves,
Sines, Tavira, Vianna, Villa Real.

A LA PLATA :

Buenos-Aires.

Cette Banque fait toutes sortes d'opérations de
Banque avec les pays ci-dessus nommés.

Pour tout autre renseignement s'adresser à la Banque
2, OLD BROAD STREET, LONDON, E. C.

JOSÉ DE CARABASSA ET C^o BUENOS-AIRES

157, Rue Cangallo, 157.

ON PAYE :

Dépôts en compte courant à vue, mon. légale.	3 %	par an.
— — — à 30 jours.	4 %	—
— — — à 60 et 90 jours.	5 %	—
Dépôts en compte courant à vue, en or.	2 %	—
— — — à 30 jours.	3 %	—
— — — à 60 et 90 jours.	4 %	—
— — — plus longue éch.	convention.	—

ON RECOUVRE :

Avances en compte courant, en mon. légale.	10 %	par an.
— — — en or.	10 %	—

L'escompte de lettres de change et billets est
conventionnel.

LETTRES DE CHANGE

On tire : sur 600 villes d'Espagne ; — sur
40 villes de France : Londres, Jersey, Liverpool,
Hollande, Belgique, Allemagne, Russie, Tur-
quie, Danemark, Suède, Norvège, Roumanie,
Autriche, Lisbonne, Oporto, 79 villes d'Italie et
35 de Suisse.

LETTRES DE CRÉDIT

Sur les principales villes de l'Europe, tant
pour voyageurs que pour achats de mar-
chandises ; — la commission n'est perçue que
sur les sommes dont on aura disposé.

Les Bureaux sont ouverts : de 10 heures du matin
jusqu'à 4 heures du soir, et les samedis jusqu'à
5 heures. — Buenos-Aires, le 1^{er} avril 1882.

LA NATIONALE

C^{ie} d'Assurances sur la Vie

Ancienne COMPAGNIE ROYALE

ÉTABLIE A PARIS

Rue de Grammont et rue du 4 Septembre, 18

FONDS DE GARANTIE :

DEUX CENT DEUX MILLIONS

COMPAGNIE DE VAPEURS

" BRAZIL AND RIVER PLATE "

TOUCHANT A LISBONNE ET A MADÈRE

DÉPARTS RÉGULIERS CHAQUE MOIS DE LIVERPOOL,
LONDRES ET ANVERS.

DE LIVERPOOL :

Les 5 et 19 de chaque mois, pour *Montevideo*,
et *Buenos-Aires* (direct).

Les 12 et 26 de chaque mois, pour *Montevideo*,
Buenos-Aires, *San-Nicolas* et *Rosario* (direct).

DE LONDRES (VOIE ANVERS)

(Avec la malle royale belge)

Les 6, 16 et 26 de chaque mois pour *Rio de*
Janeiro, *Montevideo* et *Buenos-Aires*.

En cas de quarantaines à la Plata pour pro-
venances de l'Empire les vapeurs ne toucheront
pas au Brésil.

Excellentes cabines et service pour passagers
de 1^{re} classe ; aussi de 3^e.

Pour conditions de frets et passages, s'a-
dresser :

LONDRES : Arthur Holland and C^o, 17, Leadenhall. E. C

ANVERS : Kennedy and Hunter.

LIVERPOOL : Lampport and Holt.

L'UNION

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

et sur la Vie humaine

FONDÉE EN 1828 ET 1829

Sinistres payés depuis l'origine de la Compagnie Incendie
CENT CINQ MILLIONS

Garanties de la Compagnie Vie :
SOIXANTE-CINQ MILLIONS

Assurances sur la Vie entière, Mixtes, à Terme fixe
RENTES VIAGÈRES

Pour tous renseignements et tarifs,
s'adresser à PARIS,

13, rue de la Banque, 13

ET DANS LES DÉPARTEMENTS A MM. LES AGENTS DE LA COMPAGNIE.

CAISSE DE REPORTS

DE LA SOCIÉTÉ NOUVELLE

Société anonyme. — Capital 20 millions

52, rue de Châteaudun, Paris.

Les reports sont des prêts sur titres, garantis :
1^o par les titres reportés, 2^o par les Agents de change
ou banquiers intermédiaires. Les reports faits pour
le compte de ses clients par la Société Nouvelle sont
en outre, garantis par cette dernière, qui conserve
dans ses caisses les titres reportés pendant toute la
durée du report, et est responsable des fonds pla-
cés par elle en reports.

Toute somme, depuis celle de 100 fr., peut être
déposée à la Caisse de Reports de la Société Neu-
velle.

Les fonds déposés sont employés en reports à la
liquidation qui suit la date du dépôt.

Intérêt net bonifié aux déposants :
Pour le mois d'avril. 6.35 0/0 l'an.

Envoi franco, sur demande, de la Notice sur les
Opérations de Reports.

LE JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS

(11^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très complet.
— Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs
cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes
approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription
publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins
de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS
sans Commission

Prix de l'abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine

UN FRANC PAR AN

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste